Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
conseil municipal du 23 mai 2019

Présents

VENEAU Michel	
MEZY Michel	
HENRY Micheline	
RENAUD Michel	Parti à 20 h 08
QUILLIER Pascale	
REBOULLEAU Sylvie	
BRUERE Charly	
DENUÉ Marie-Claire	
GUILLEMET Christine	
DELAS Christian	
THENOT Alain	
MANGEOT Denis	
DUCHEMIN Véronique	
BOTTE Anne-France	
DEMAY Thierry	
BOCQUET Christophe	
MOUAT Chérif	Arrivé à 19 h 15
FOREST Isabelle	Partie à 20 h 10, pouvoir à M. DELAS
DHERBIER Alain	
BEZOU Sylviane	
PERREAU Christian	
PASSAS Joël	
BOUJLILAT Hicham	
MOLINA Isabelle	
DE SAINTE-CROIX Andrée	

Absents

BLOIN Denis	Pouvoir à M. BOCQUET
LOUIS Véronique	Pouvoir à M. MEZY
VEYCHARD Christophe	Pouvoir à Mme GUILLEMET
COUCUREAU Martine	
PETOUILLAT Nathalie	Pouvoir à Mme BEZOU
BERGIN Sylvaine	Pouvoir à M. THENOT (arrivée à 19 h 48)
JOUY Vérohanitra	Pouvoir à Mme REBOULLEAU
WICKERS Franck	Pouvoir à Mme HENRY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 23 mai 2019

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 23 mai 2019 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2018 – Compte Administratif : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC.
2. Exercice 2018 – Compte de Gestion : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC.
3. Exercice 2018 – Affectation des résultats : Budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC.
4. Exercice 2018 – Bilan des acquisitions et des cessions.
5. Exercice 2018 – Rapport sur la formation des élus.
6. Délégation du compte de soutien à la SARL EDEN CINEMA.
7. Garanties d'emprunts à la SA D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ VILLEO – Réaménagement.
8. Exercice 2019 – Budget Ville : Subventions aux associations.

B) AFFAIRES JURIDIQUES

9. Avenant au contrat de location-gérance avec la SARL Eden cinéma.
10. Don au profit de la Commune d'un immeuble situé 80 rue du Maréchal Leclerc.
11. Acquisition d'une parcelle bâtie 106 rue des Rivières Saint Agnan.
12. Résiliation amiable du bail commercial pour les locaux 3 rue Saint Jacques.
13. Acquisition de la parcelle cadastrée BO 398 constituant l'emprise foncière du cimetière de Villechaud.
14. Protocole transactionnel avec la SARL AU TRIBUNAL.
15. Report du transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

C) AFFAIRES GENERALES

16. Révision du SPR - PVAP – Arrêt du projet.
17. Révision du SPR - PVAP – 2ème demande de subvention DRAC.
18. Appel à projets « WiFi4EU » Convention d'attribution.

D) AFFAIRES TECHNIQUES

19. Assainissement 2019 – Convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

E) AFFAIRES SCOLAIRES

20. Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire.

F) PERSONNEL

21. Création d'emplois saisonniers.
22. Convention de mise à disposition de services entre la ville de Cosne et la CCLVN.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-sur-LOIRE (NIEVRE)

2

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
conseil municipal du 23 mai 2019

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce conseil municipal.
Nous avons le quorum.

Je vais vous lire les pouvoirs.
Mme Bergin donne pouvoir à M. Thenot, elle arrivera à 19 h 45. Mme Jouy donne pouvoir à Mme Reboulleau. M. Veychard donne pouvoir à Mme Guillemet. M. Wickers donne pouvoir à Mme Henry. M. Bloin donne pouvoir à M. Bocquet. Mme Louis donne pouvoir à M. Mézy. Mme Pétouillat donne pouvoir à Mme Bezou.

Il faut désigner un secrétaire de séance. Le plus jeune de notre assemblée, M. Boujlilat. Acceptez-vous ?

Par rapport au dernier conseil municipal, avez-vous des observations ? Pas d'observation.

Alain Dherbier
Lors du dernier conseil, je vous avais demandé si vous pouviez nous communiquer la jauge des nouvelles salles. Vous m'aviez dit que vous alliez regarder. Je ne sais pas si vous avez regardé.

Michel Veneau
On va vous l'envoyer, ça n'a pas été fait.
La jauge, on l'a, bien sûr. On vous l'enverra.

Alain Dherbier
Palais de Loire et salle Pierre et Marie Curie.

Michel Veneau
Tout à fait.

Alain Dherbier
Dans toutes les configurations.

Michel Veneau
Oui.

Alain Dherbier
Merci.

Michel Veneau
Pas d'autres observations ? Il est approuvé.

Par rapport aux rapports sur table, avez-vous des observations ?

Alain Dherbier
Comme à chaque fois, il faut qu'on en prenne connaissance et éventuellement, si on a des remarques et des questions, on en parlera au prochain conseil.

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
L'ordre du jour du conseil municipal de ce soir nous amènera à valider les comptes administratifs du budget de la ville, ainsi que ceux de l'eau, de l'assainissement et du Stic (les Papillons). Il nous appartiendra ensuite de voter les comptes de gestion du receveur municipal qui sont concordants avec les nôtres, qui nous sont présentés. Puis de voter l'affectation des résultats au budget 2019. Nous devrons également nous prononcer sur un certain nombre de dossiers juridiques ayant trait à la vie de notre collectivité.

Avant de donner la parole à M. Demay, je vais comme avant chaque conseil municipal vous donner quelques informations concernant l'évolution de certains dossiers en cours d'instruction.
La deuxième tranche des travaux d'assainissement est lancée. Elle concernera le secteur de Cours, situé entre les transports André et la société Impery Volailles à Villeprevoir. Nous engageons également la première tranche à Villechaud, qui concerne le tronçon de Villechaud nord. Mme Quillier est ravie, et les gens de Villechaud aussi bien sûr.
En ce qui concerne le projet de construction du nouveau centre technique, nous n'enregistrons aucun retard en ce moment. Après des mois de travaux, ce chantier se poursuit et on souhaite bien sûr que les services puissent déménager dans de bonnes conditions à partir de septembre, peut-être même avant, suivant la disponibilité des agents avec la période de congés.
En ce qui concerne le projet de construction et l'aménagement de l'ancien centre technique, nous avons prévu d'y reloger les associations qui se situent au 33 rue des Rivières, pour partie, et d'autres dans d'autres endroits de la ville. Nous souhaitons réorganiser l'ensemble de nos associations pour mettre à disposition des locaux neufs et leur permettre de travailler dans de meilleures conditions qu'actuellement, au niveau du 33 et à d'autres endroits de la ville, comme vous le savez. Tout ceci ne se fera pas en deux mois, ça se fera en quelque temps. M. Delas est en train de travailler sur le projet. Ça va être quand même assez long, ça ne se fera pas en six mois. Il faudra peut-être un an pour reloger tout le monde. Je ne sais pas exactement, on verra au moment voulu. Mais c'est quelque chose qui est important pour la vie de nos associations. En plus, elles seront toutes sur un même site, pour partie. Cela permettra de faire une meilleure gestion de nos bâtiments et de notre patrimoine. C'est ce que nous souhaitons. C'est ce que nous allons mettre en œuvre dans les mois à venir.
Je vous informe que parallèlement à ces déménagements, nous allons œuvrer – nous avions déjà mis une somme au budget – pour la réalisation de travaux de peinture ou pour la sécurité, on verra les besoins les plus urgents. M. Delas nous avait déjà fait un projet il y a quelques années. Il a repris ses cartes et il va essayer de les redistribuer dans les meilleures conditions pour les associations.

En ce qui concerne le quartier ouest, nous devrions commencer les travaux de démolition fin juin début juillet. Cela nous permettra de régler un problème de sécurité important, et de créer un nouvel axe permettant de restructurer cette partie de la commune, avec le rond-point de la mairie jusqu'au bord de la Loire. Ce dossier s'avère fort complexe puisqu'il nous a contraint à modifier l'ancienne Avap, que nous avons revue et qui est passée maintenant en SPR. C'est un dossier qui a été très long, il faut le reconnaître, comme tous ces dossiers, que ce soit révision PLU ou autres. Nous allons aboutir dans quelques jours maintenant. Nous allons délibérer ce soir sur ce dossier. Nous avons bien avancé avec les services des Bâtiments de France, avec la SPR, la commission qui a travaillé depuis des années sur ce dossier. Nous allons maintenant essayer d'avancer pour qu'au niveau de notre ville, y compris Cours et Villechaud, il y avait certaines contraintes qui avaient été retenues à l'époque – c'est ainsi qu'est l'histoire, on ne refait pas l'histoire, on essaie d'avancer, c'est l'essentiel. Maintenant, sur certains secteurs, il y aura un peu plus de souplesses pour nos habitants, en ce qui concerne les toitures, les fenêtres, le PVC et autres aménagements. On avait bien vu qu'il y avait des contraintes qui pénalisaient certains de nos concitoyens. On a essayé d'améliorer au mieux cette situation. Au niveau de l'urbanisme, les architectes ont travaillé, on a pris un cabinet pour nous faire des propositions. Dernièrement, on a eu une commission avec l'architecte qui a remplacé M. Lamourère qui est parti en retraite. Cela s'est plutôt bien passé, ça a été constructif. On va essayer de faire des projets avec les Bâtiments de France et d'autres structures, pour donner à notre ville une image autre au niveau du patrimoine. Ils nous ont proposé de classer les murs du vieux château et l'ancienne prison. Une commission est déjà passée. La Drac est venue. Tout ceci pour vous dire que dans les années futures, il faudra se pencher sur le patrimoine. Quand on voit l'histoire de Cosne, comme ailleurs, il faut aussi peut-être donner un sens à notre patrimoine pour que l'on soit plus attractif, que l'on soit reconnu au niveau de la Drac et d'autres structures d'État.
Nous allons conclure prochainement le programme Fisac, qui doit se terminer au 31 décembre. Beaucoup de dossiers ont été enregistrés. La commission s'est réunie plusieurs fois. Nous allons nous réunir encore dans quelques jours.
En ce qui concerne la ville, les aménagements des six bornes électriques sur le boulevard permettant la sécurité au niveau des commerçants et des habitants. Les gens qui viennent sur le marché sont aussi sujets à risques, avec nos bornes qui étaient vieillissantes. On avait essayé de les protéger un peu mais ça ne suffit pas. Aujourd'hui, il faut être plus performant au niveau de la sécurité. Nous allons changer six bornes électriques sur le boulevard.
Ensuite, l'accès wifi sera installé à l'été, vers le 14 juillet. Vous aurez l'information tout à l'heure au niveau du financement.
Nous allons inaugurer le Palais de Loire le 22 juin. Cela clôturera un chantier très difficile, comme vous le savez, vous avez suivi l'actualité de ce chantier, notamment à cause d'un maître d'œuvre qui s'est avéré un peu dépassé par l'âge ou d'autres sujets, mais on ne va pas incriminer ce monsieur. Nous avons eu des soucis, du retard, quelques dépassements. C'est l'histoire aussi. Une entreprise a fait faillite aussi. Tout ceci a pris du retard. C'est pour cette raison qu'on n'a pas pu ouvrir plus tôt le bâtiment. Et le restaurant au tribunal n'a pas pu ouvrir dans les conditions escomptées, ce qu'il souhaitait à l'époque. Ce bâtiment est quand même une belle histoire pour Cosne, quels que soient les événements et le coût. Il y a un coût, on le sait. Mais c'est la propriété des Cosnois. C'est quelque chose qui est très important pour cette partie de Loire qui donne

sur le centre Loire, sur le Cher. On est à la porte de ce pays. Je crois que demain, on devra tous travailler ensemble sur notre territoire. On l'a évoqué déjà, depuis 4-5 ans, pour qu'on essaie de se rapprocher au niveau administratif. Ça n'a pas été possible. Mais je crois que dans les années futures, il faudra que les élus de chaque côté des rives se mettent d'accord pour qu'on puisse être encore plus attractif. Je l'ai dit encore hier, nos territoires ruraux devront se positionner pour vraiment donner envie aux gens de venir chez nous, de s'installer et d'y vivre. On a une belle région, il faut qu'on la vende, il faut qu'on soit capable de faire de la promotion pour notre région. Et on est capable. On l'a déjà fait et on va continuer de le faire.

Avant de passer la parole à M. Demay, je rappelle que le moment venu, je m'exprimerai sur les trois tentatives de déstabilisation organisées ou pilotées par l'opposition. Je m'excuse, Messieurs, mais je suis obligé de vous le redire. J'ai reçu des documents de la préfecture, d'autres organismes que vous connaissez. Il convient pour cela que nous disposions des réponses officielles – il nous en reste encore une – des autorités complémentaires pour que l'on puisse faire le point sur la situation. Il est déjà fait pour nous, mais après, on pourra en débattre, pas longuement mais tout simplement.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Exercice 2018 – Compte administratif : budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC

Thierry Demay
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Il nous appartient aujourd'hui de voter le compte administratif et le compte de gestion des budgets Ville, Eau, Assainissement et STIC. Ce qui nous permettra d'affecter les résultats 2018 sur l'exercice 2019. Nous examinerons dans cet ordre les budgets. Je rappelle que le compte administratif qui vous est présenté ce soir rassemble les résultats financiers réalisés après exécution du budget. Il permet d'établir une comparaison entre les prévisions de recettes et de dépenses, et la réalisation effective. Il retrace également toutes les recettes et les dépenses effectuées au cours de l'année précédente et témoigne de la bonne exécution financière passée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018, du budget voté par le conseil municipal. Il nous appartient de voter pour ou contre la sincérité des comptes, sachant qu'il s'appuie sur le compte de gestion réalisé par Monsieur le receveur municipal. Ce dernier est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par la collectivité. Je vous rappelle que le rapport présenté par Monsieur le receveur municipal doit être en tous points concordant avec le compte administratif, avec une particularité cette année que je vous expliquerai le moment venu.

Avant de rentrer dans le cœur de ce dossier, je souhaite ajouter un point de droit. L'article 2121-14 précise que le conseil municipal doit élire un président de séance pour organiser les débats permettant aux élus de s'exprimer sur le compte administratif. Cela implique que Monsieur le maire, qui n'est plus en fonction pendant nos débats, peut assister à la discussion. Il devra toutefois se retirer au moment du vote. Monsieur le

maire, avant de continuer cette présentation, souhaitez-vous faire désigner par notre assemblée un président de séance ?

Michel Veneau
Oui. Je vous propose de désigner M. Thierry Demay pour présider la séance en mon absence.

Thierry Demay
On va voter ce point à mains levées.

Michel Veneau
Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Thierry Demay
Je vais vous présenter et vous commenter les différents tableaux qui vous ont été communiqués, soit par papier, soit par l'intranet de la municipalité.
Je vous invite à prendre la page 4, dans laquelle sont retranscrits les résultats globaux du budget de la ville, avec un comparatif de 2015 jusqu'à 2018. Dans ce tableau, page 4, sont repris l'ensemble des chiffres correspondant au compte administratif – ce n'est pas le budget primitif, ce n'est pas le budget supplémentaire, ce sont les comptes administratifs qui peuvent servir de base les uns avec les autres.
Dans ce premier tableau, vous remarquerez, notamment pour l'année 2018, mais c'était le cas aussi précédemment, que nous nous sommes attachés à faire les choses le mieux possible. En comparant les prévisions et les réalisations de 2018, vous pouvez noter que nous avons, au niveau des prévisions, sous-évalué les recettes. Par contre, nous avons plutôt surévalué les dépenses en prévision, par rapport à leur réalisation.
D'autre part, nous constatons un excédent global de clôture de 2 148 000 €, quasi équivalent à celui de l'année 2017, en progression par rapport aux deux autres années.

Page 5. Je vous propose un certain nombre de calculs concernant le comparatif de 2015 à 2018 (les autres sont comparés dans d'autres tableaux, notamment 2017, 2018). Concernant les dépenses, vous avez sans doute noté que nous arrivons à un total de dépenses réelles pour l'année 2018 de 10 539 975,95 €, par rapport à 2015, qui était de 11 255 800,01 €. Donc une diminution des dépenses de 6,36 %.
Dans le même temps, nos recettes ont quant à elles diminué de 1,37 %, passant de 12 619 000 € à 12 446 000 € entre 2015 et 2018.
Concernant l'investissement, au niveau des dépenses, j'ai fait la somme des dépenses réalisées par la commune entre 2015 et 2018. Nous arrivons à un total de 13 828 824 €. Dans le même temps, nous avons des recettes réelles qui sont simplement de 10 952 250 €, avec, pour financer ces 13 M€, simplement 2 M€ d'emprunt.

Page 7. Nous avons le détail des dépenses de fonctionnement. Je ne m'attacherai qu'à quelques petits points ici, à savoir, dans un premier temps les frais de personnel. On est passé entre 2015 et 2018 de 6 824 000 € à 6 512 000 €, soit une diminution sur les 4 années de 4,57 %.
Les autres charges de gestion courante diminuent de 10 %, 1 687 000 € à 1 516 000 €. Élément important qui montre bien la pertinence de nos choix : les frais financiers sont

passés de 181 000 € à 139 000 €, soit une diminution de 23 % dans le compte administratif.

Page 8. Les diminutions de subventions allouées par la commune. On note une diminution de celles-ci, qui s'explique pour les années 2016 et 2017, par la reprise des excédents du CCAS ; pour l'année 2018, cette importante diminution provient du fait que nous n'avons plus la compétence au niveau du centre social, donc la subvention donnée au centre social est maintenant donnée par la communauté de communes, qui a bien entendu reçu les recettes correspondantes. L'attribution de compensation pour la commune a été diminuée d'autant.

Page 10. Les recettes de fonctionnement. Les dotations de l'État – la DGF, la DSU, la DSR et la DNP – ont diminué entre 2015 et 2018 de 14,71 %, passant de 2 169 000 € à 1 850 000 €. Les impôts directs locaux sont passés de 7 093 000 € à 7 054 000 €, soit une diminution de 0,54 %.

Page 11. Dans le détail de ces recettes, les dotations de l'État, la dotation globale de fonctionnement est passée de 1 719 730 € à 1 217 674 €, soit une diminution depuis 2015 de 29,19 %.
On a la chance d'avoir une dotation de solidarité urbaine qui est passée de 166 000 € à 189 000 €. La dotation de solidarité rurale est passée de 279 000 € à 371 000 €. La DNP est passée de 3 038 € à 70 151 €, un pourcentage d'augmentation assez conséquent. Le total par année passe de 2 168 000 € à 1 849 000 €. Ce qui fait une diminution pour les 4 années de 14,71 % sur ces seuls éléments.

L'évolution du produit de la fiscalité locale. On a les différentes taxes qui ont été votées. Je rappelle que les taux d'imposition qui ont été votés dès la première décision de la municipalité ont été une diminution de ces taux qui n'ont pas changé depuis. Ce qui correspond à des choses tout à fait intéressantes. Par exemple, pour la taxe d'habitation, on est passé de 1 785 860 € à 1 688 764 €. Le foncier bâti est passé de 3 051 000 € à 3 237 000 €. Le foncier non bâti est passé de 115 000 € à 108 000 €. Ce qui correspond bien à des éléments plutôt en faveur de la population.

Page 13, vous avez un certain nombre de détails concernant des sommes regroupées dans les différents tableaux que l'on vient de voir.
Concernant notamment les autres impôts, on voit que la taxe additionnelle de droit de mutation a diminué de 32 %. On peut voir aussi qu'on a une atténuation de charges qui concerne principalement les remboursements de rémunération du personnel et participation de l'État dans les contrats uniques d'insertion, qui a diminué de 22 %. Ceci s'expliquant principalement par le fait qu'il n'y a plus possibilité d'avoir des contrats aidés, ou plus difficilement en tout cas.

Dépenses et recettes d'investissement
Je rappelle que ces deux tableaux correspondent avec ce qui a été fait pour l'année 2018. Les dépenses d'investissement de l'année 2018, avec les autorisations de programme qui ont été ouvertes de 2012 à 2019, pour le détail. Les crédits de paiement qui ont été réalisés pour l'année 2018, et ceux qui sont prévus pour les années suivantes, que nous avons pu voir et modifier lors du budget primitif.

Ceci nous conduit pour l'année 2018 à un montant réalisé de 3 824 085,94 € et à un report des années précédentes de 1 802 540,22 € (première ligne du tableau).
Les investissements, les subventions notifiées : ce sont bien celles qui sont notifiées, à savoir celles qui ont été réellement attribuées à la commune pour ses différents projets. Nous avons un total encaissé en 2018 de 962 641,61 €. Reste à encaisser : 1 343 621 €.

Page 19. Deux éléments importants : épargne brute et épargne nette. L'épargne brute est passée en 2014 de 1 628 000 € à 2 045 000 € en 2018. Ce qui prouve bien que malgré une diminution de nos recettes, nous avons davantage diminué nos dépenses puisque nos recettes ont augmenté de 500 000 € alors que nos dépenses ont diminué de plus de 800 000 €. On arrive à une augmentation de notre épargne brute entre 2014 et 2018 de 25 % en plus.
Notre épargne nette : l'épargne brute moins l'annuité de la dette, c'est-à-dire la capacité que l'on a à emprunter et à rembourser ce montant d'emprunt avec les intérêts, qui permet d'autofinancer ces éléments au niveau des projets de la commune. On est passé de 1 025 000 € en 2014 à 1 420 000 € en 2018. Soit une augmentation de notre épargne nette de 38,54 %.

Page 21. On arrive aux résultats globaux.
Pour le budget de l'eau : - 39 940 €, ce qui explique qu'au budget primitif, nous avons dû augmenter la taxe correspond au budget de l'eau.
Pour le budget de l'assainissement, il présente pour l'année 2018 un excédent de clôture de 831 118 €, qui sera bien entendu utilisé notamment pour les travaux de l'assainissement sur Villechaud et Cours.
Pour le budget du Stic, il est abondé par une subvention de la commune. On arrive à un excédent global de clôture de 28 535 €, qui correspondra principalement à la réfection du bus – ce qui a été voté au budget primitif au mois de décembre.

Page 29. Nous avons la consolidation des budgets pour l'année 2018, en fonctionnement, en investissement et globalement. Et les excédents de fonctionnement et d'investissement avec leurs soldes, qui pourront être attribués un peu plus tard dans ce conseil au budget supplémentaire qui aura lieu dans quelques temps.

Je vous remercie de m'avoir écouté et j'espère ne pas avoir été trop long.
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Ce n'est pas une question, c'est une remarque. A chaque fois, vous nous dites : on a fait des efforts sur les charges de personnel. C'est très bien, mais il faut comparer les choses qui sont comparables. L'effectif a diminué et les travaux qui étaient faits en partie par les gens qui ne sont plus là sont sous-traités à l'extérieur à des délégataires. Donc, il faudrait mettre ces deux données en parallèle.

Thierry Demay
Les données en parallèle, ce n'est pas possible puisque c'est une présentation administrative qui l'applique. Par contre, si vous regardez dans le détail des comptes, vous pouvez le voir. Dans le compte 611, les prestations de services qui ont été données, vous voyez que celles-ci ont été faites.

C'est un choix qu'on a fait de diminuer l'effectif parce que ça permet d'avoir une souplesse supplémentaire quand on veut demander pour quelques jours quelqu'un ou pour faire une prestation bien déterminée. On n'est pas coincé à attendre qu'il y ait du personnel qui puisse se libérer pour le réaliser.

Hicham Boujlilat
Merci pour votre présentation du compte administratif, qui est la photographie de ce qui a été réellement fait l'année dernière, en termes d'exécution budgétaire. C'est un document assez fastidieux à réaliser. On comptait, comme on a l'habitude de le faire, saluer le travail qui a été fait derrière tout ça, notamment des services.
Sur la présentation que vous en avez faites, plusieurs points. On voit – et on en débat à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, à l'occasion notamment du budget primitif et on revient dessus lors du compte administratif – on voit bien l'écart qu'il peut y avoir entre ce que vous pouvez annoncer lors du budget primitif, les débats qu'il peut y avoir, et le compte administratif. On voit bien qu'il y a un écart entre les promesses et les actes, pas sur tout naturellement, mais en tout cas sur des données qui nous paraissent importantes. Vous avez dit, le 14 décembre 2017, à l'occasion de la présentation du BP, que pour ce compte sur lequel nous débattons aujourd'hui (je cite) : nous nous engageons à diminuer les charges à caractère général de 2,43 %. C'était votre engagement. On prend les chiffres budgétés – le problème, c'est qu'on a souvent des décisions modificatives, budget supplémentaire, etc. Donc, il y a toujours des choses qui se rajoutent, on a du mal à les additionner à chaque fois. L'occasion du CA nous l'apporte. On voit qu'au final, les charges à caractère général, qui l'année passée avait augmenté de 16 % - on l'avait indiqué lors du compte administratif – là, vous aviez budgété 2 261 217 € ; les crédits ouverts : 2 344 464 €. On n'est pas à une baisse de 2,43 %, mais plutôt à une augmentation de 3,7 %. Donc un écart de ce point de vue-là. J'ajoute – puisque je suis dans les dépenses – que ce que vous déploriez lorsque vous étiez dans l'opposition, un contrat de prestation de services qui d'année en année augmente fortement. Puis les études – oh là là, les études, ça ne sert à rien, il ne faut pas faire les études, quand vous étiez dans l'opposition et là, on se rend compte qu'il y a une augmentation très forte des études. A l'époque, on le justifie en disant : si on fait des travaux, il faut bien des études. (M. Veneau n'a pas le droit de participer, mais il vous donne ses notes.) Moi, ça ne me choque pas qu'il y ait des études, mais l'écart : on ne peut pas dire quand on est dans l'opposition : les études, ça ne sert à rien, et là, voir que ce volet augmente.

Un autre écart relevé. Section de fonctionnement, ce sont vos chiffres et je reprends avec l'évolution du produit fiscal communal notifié.

Thierry Demay
Une petite chose. Ce ne sont pas nos chiffres. C'est le compte administratif qui est certifié par le receveur. On est bien d'accord. Ce n'est pas nos chiffres, ce sont les chiffres.

Hicham Boujlilat
Ce sont les chiffres qui sont transmis. Vous êtes d'accord avec ces chiffres, oui ou non ?

Thierry Demay
C'est le compte administratif qui est exactement le même que le compte de gestion, certifié par la personne…

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous êtes d'accord avec ces chiffres, oui ou non ?

Thierry Demay
Je suis d'accord dans ce que vous avez dit comme chiffres, mais je ne suis pas d'accord avec votre interprétation, vous vous en doutez bien. Si je reprends, vous citez le budget primitif, en disant que le débat d'orientation budgétaire, le budget primitif et le budget supplémentaire, c'est difficile de s'y retrouver. C'est clair qu'au fur et à mesure de l'avancement de l'année, comme pour tout un chacun, avec son budget personnel, on a des choses qui évoluent. Ce qui explique qu'on est obligé… On a fait ce choix de faire un budget primitif au mois de décembre, sans connaître les éléments de clôture, et un budget supplémentaire. Ces éléments nous conduisent à adapter nos résultats.
Vous nous dites que les études, on vous le reprochait à l'époque. Oui, c'est vrai, on vous le reprochait à l'époque. Vous nous le reprochez aujourd'hui.

Hicham Boujlilat
Non, je ne vous le reproche pas. J'ai simplement…

Thierry Demay
Vous dites que ça augmente.

Hicham Boujlilat
Je ne le reproche pas, je trouve normal de faire des études avant. Mais je pointe les injonctions paradoxales. Avant, c'était : les études, ce n'est pas la peine. Et là… Je ne trouve pas ça choquant de faire des études avant de faire des travaux.

Thierry Demay
C'est ce que j'allais vous dire. Les études ont augmenté parce qu'il y a eu beaucoup de projets et il y en a encore beaucoup qui sont en cours, qui nécessitent un certain nombre d'études pour lesquelles nous n'avons pas les capacités au niveau de la commune parce que ce sont des choses très pointues. Par exemple, quand vous faites une dalle de béton sur le Palais de Loire, on n'a pas de personnes qualifiées pour pouvoir calculer l'épaisseur qu'il faut, le soutènement, etc. C'est tout à fait logique, comme on a eu beaucoup de projets…

Hicham Boujlilat
Il n'y a pas de sujet là-dessus.

Thierry Demay
Dernier point. Dans les charges à caractère général, je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre interprétation. J'ai en 2015, 2 317 000 €. Et là, je suis à 2 239 000 € (page 7) Et vous me dites que ça augmente.

Hicham Boujlilat
Je prends les chiffres du compte administratif page 13.

Thierry Demay
Moi, je prends les chiffres page 7 : 2 317 000…

Hicham Boujlilat
Section de fonctionnement, détail des dépenses, c'est ce qui fait foi dans un compte, dans un budget. Crédit ouvert, BP + DM, etc. : 2 344 464 €.

Thierry Demay
Page 13 ?

Hicham Boujlilat
Tout en haut.

Thierry Demay
Dans l'année qui vous a été donnée ?

Hicham Boujlilat
Non, je vais à la source, des fois, ça peut être utile. On l'a vu au conseil communautaire.

Thierry Demay
Si on ne prend pas la même base de comparaison, ça ne peut pas aller.

Hicham Boujlilat
On ne va pas refaire le débat qu'on a eu à la communauté de communes. Je prends la source.

Thierry Demay
J'ai pris ici pour vous dire : si je regarde globalement les comptes qui concernent les charges à caractère général – parce qu'il n'y pas qu'ici qu'elles se situent – on arrive pour 2015 à 2 317 000 € et en 2018 à 2 239 000 €, soit une diminution. Vous avez pris un autre document comme base de référence.

Hicham Boujlilat
Vote du budget, section de fonctionnement, détail des dépenses. C'est la norme nationale en A1. 011, charges à caractère général, c'est le compte 011. C'est le chiffre que j'ai ici, ne me dites pas qu'il n'est pas bon.

Thierry Demay
Si on ne prend pas la même base de comparaison, le même document…

Hicham Boujlilat
Je prends la source, celle qui va à l'État, contrôle de légalité. Je ne prends pas d'autres choses.

Thierry Demay
Pas de souci.

Hicham Boujlilat
Je vois ça.
Sur les impôts, vous dites que vous voyez une baisse. Moi, je ne vois pas la même chose sur vos documents. Quand on parle d'augmentation, quand on parle du produit fiscal et de l'évolution du produit fiscal communal pour les habitants, je parle de la taxe d'habitation, je parle du foncier bâti et du foncier non bâti. On parle de la même chose. Ça n'a jamais fait 7 M€ de recettes, ces trois sources de produits fiscaux. Sur les documents et quand on prend les comptes administratifs sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti depuis plusieurs années – je ne vais pas remonter à 2013, je pourrais – on a 2016, 4 900 000 € ; 2017 : 5 005 000 €. C'est une augmentation. Sur 2018, je prends la section de fonctionnement, détail de recettes A1, ligne 73111 page 16 : taxe foncière et d'habitation : 5 038 390 €. Donc, une augmentation de 33 000 € de produit fiscal entre 2017 et 2018. C'est la 3e année. On est passé au-dessus de 5 M€ il y a 3 ans, 2016, 2017, 2018. Je ne voulais pas revenir dessus, mais vous avez dit qu'il y avait une baisse. Ce que je vois, c'est plutôt une augmentation.

Thierry Demay
Je rappelle une petite chose. Au niveau de l'augmentation du produit, elle provient exclusivement d'une décision d'État qui augmente tous les ans les bases de calcul.

Hicham Boujlilat
On a eu le débat au BP là-dessus. On avait proposé que ça ne soit pas impacté sur les habitants. Ça, on le sait. Ce qu'on ne souhaite pas entendre, c'est que les gens paient moins. L'année dernière, vous nous avez fait la démonstration : vous payez moins de taxe foncière, etc.

Thierry Demay
Je pourrais vous rediffuser les taxes, il n'y a pas de problème. Vous verrez que du point de vue de la commune, c'est quelque chose d'extrêmement intéressant. Je vous rappelle qu'il y a quelques années, j'avais fait un comparatif en euros constants. En euros constants, les habitants de la commune sont gagnants. Regardez ce qui se passe autour de chez nous.

Hicham Boujlilat
Vous dites que les Cosnois paient moins ?

Thierry Demay
Je dis que les Cosnois, en euros constants, paient moins, oui.

Hicham Boujlilat
Et en euros sonnants et trébuchants ?

Thierry Demay
En euros sonnants et trébuchants, il y en a certains qui paient plus sur leur avis d'imposition. Mais regardez bien à chaque ligne ce qui correspond et vous verrez,

notamment en ce qui concerne la commune, beaucoup d'habitants ont constaté une diminution.

Hicham Boujlilat
Vous démontrez que les gens paient moins, mais les chiffres qui sont présentés ici en compte administratif, validés dans le cadre du compte de gestion, prouvent qu'en tout cas, en payant moins, les Cosnois font rentrer plus d'argent dans les caisses de la ville. C'est un peu curieux. En tout cas, on voit bien dans le compte administratif ce qu'on avait déjà indiqué, qu'on a une augmentation du produit de la taxe foncière et d'habitation qui est de 33 000 € entre 2017 et 2018. Cette année, ça va être plus. Vos successeurs verront ça l'année prochaine, dans le cadre du compte administratif.
Voilà ce que je voulais vous indiquer.
Dernier point, sur les investissements, pour dire encore les écarts entre les promesses et les actes. Vous avez dit que depuis 2015, entre 2015 et 2018, en dépenses d'équipement, on a un peu plus de 13 M€. 13 divisé par 4 : on est à 3 250 000 € d'investissement de la ville par an depuis 2015. Or, à chaque fois en DOB et en budget, on a plusieurs dizaines de millions d'euros d'investissement. Là, ce qu'on voit, c'est que par exemple, vous aviez prévu… C'est mieux que l'année dernière parce que l'année dernière, vous avez réalisé moins de la moitié des promesses du budget. Vous aviez promis et vous n'avez réalisé que 47 %. Cette année, c'est un peu plus, mais il y a 40 % de vos promesses qui n'ont pas été réalisées. 6 M€ ont été budgétés (un peu plus). On a 3 800 000 réalisés. Le reste, c'est du report et une partie annulée, puisqu'il y a plus de 400 000 € - 10 points d'impôts (454 000 €) qui ont été prévus et qui ont été annulés. Là-dessus, c'est pareil, il y a un vrai écart. 3 800 000 €, c'est dans la jauge. J'ai toujours pensé que la ville de Cosne n'a pas la capacité financière. 4 M€, c'est déjà bien. Dépasser 4 M€… Depuis 20 ans, si on reprend les chiffres, on est à cette moyenne-là. Des fois un peu moins, des fois un peu plus.
Donc, c'est pareil, vous annoncez beaucoup et vous faites beaucoup moins que les promesses que vous avez indiquées. Là où c'est quand même assez gênant, c'est que c'est sur vos promesses que vous travaillez sur les différentes orientations fiscales. Si c'était au plus juste et si vous ne promettiez que ce que vous faisiez, l'impact fiscal pour les Cosnois et même l'impact en termes d'endettement serait beaucoup moins fort.
Voilà ce que je souhaitais vous indiquer. Sur la section d'investissement, sur les subventions, vous aviez dit le 14 décembre 2017, M. Demay (je vous cite) : « Premier point important, les subventions d'investissement, les 1608 000 €, ce sont celles qui à notre connaissance, quand on a établi ce budget, ont été notifiées par les différents organismes. Ce qui veut dire, on le souhaite et on y croit, que ce montant devrait être beaucoup plus important puisqu'on devrait avoir, en fonction de tous les dossiers que l'on prépare et qui sont préparés de manière très efficace par nos services, d'autres subventions par les différents organismes, d'État, de région, de département ou autres. »
Sauf que vous avez dit qu'il y aurait beaucoup plus que les 1 600 000 €. Dans le compte administratif, ce qu'on voit, c'est que les titres émis n'étaient que de 962 000 €. Il y a eu en crédits annulés un peu moins de 800 000 €. C'est pareil, il y a un écart entre ce qui est dit à l'occasion du budget, et là, c'est un écart extrêmement important parce qu'en plus, vous preniez l'engagement que ce soit encore plus. On se retrouve avec des annulations très fortes.

Thierry Demay
Concernant les écarts sur investissement, ces écarts s'expliquent parce qu'entre le moment du budget primitif qu'on a voté en 2017 et la réalisation en 2018, on a un certain nombre de retards dans les différents chantiers qui font qu'on est obligé de décaler un certain nombre d'éléments. Très honnêtement, toutes les municipalités en France aimeraient avoir un taux de réalisation de 100 %, ça serait vraiment l'idéal, on serait pile-poil dans ce qu'on prévoit qui pourrait être réalisé. Malheureusement, vous savez très bien que quand on fait des chantiers, il y a des aléas qui généralement correspondent à un certain nombre de choses qui sont décalées.

Hicham Boujlilat
Il y a beaucoup trop d'écart.

Thierry Demay
Au niveau des subventions d'investissement, c'est exactement la même chose. On a la notification qu'à partir du moment où les travaux sont réalisés ou à partir du moment où on peut envoyer les justificatifs. Or, comme il y a des aléas qui ont retardé ces travaux, automatiquement, on se retrouve avec des notifications moins importantes que celles qu'on aurait attendues. Mais globalement, celles qui ont été prévues seront encaissées de la bonne façon, au moment où on pourra justifier par les pièces administratives nécessaires des dépenses qui auront été engagées.

Hicham Boujlilat
Or, vous avez dit le contraire. Vous avez dit : « les subventions sont celles qui à notre connaissance quand on a établi ce budget ont été notifiées par tous les organismes ». Et là, vous dites…

Thierry Demay
Notifié, ça veut dire : on vous accorde, lorsque vous aurez fait les travaux, tel montant. A partir du moment où vous faites les travaux, on vous donne l'argent. Par contre, il faut justifier que les travaux soient faits. Un, il faut les réaliser. Deux, il faut avoir reçu toutes les factures correspondantes. Trois, il faut qu'ils soient traités par l'organisme.

Hicham Boujlilat
Ça, je le sais. Mais je vous invite simplement à pondérer les excès d'optimisme qu'il peut y avoir au niveau du budget et du DOB. On le voit bien, je vous cite. Ce que vous dites après, c'est : « ce montant devrait être beaucoup plus important puisqu'on devrait avoir plus, en fonction de tous les dossiers que l'on prépare et qui sont préparées de manière très efficace ». Je ne dis pas le contraire, administrativement, ça se passe comme ça. Sauf que……

Thierry Demay
Admettez que je ne dis pas de bêtises en disant que les subventions qui nous ont été notifiées, on ne les recevra pas forcément toutes en 2018. On a les notifiées, et après, celles qui sont encaissées. C'est ça la différence.

Hicham Boujlilat
Je le sais, je le savais le 14 décembre 2017. Simplement, je dis qu'il y a un écart…

Thierry Demay
Moi, je n'ai pas de don pour prévoir l'avenir, je suis désolé.

Hicham Boujlilat
Sur les notifications…

Thierry Demay
Entre notification et paiement, c'est ça le problème, vous le savez très bien.
Je pense qu'on a fait le tour… Excusez-moi, M. Perreau.

Christian Perreau
Dans le budget assainissement, comment expliquez-vous…

Thierry Demay
Quel document s'il vous plaît ?

Christian Perreau
Il a présenté les trois en même temps, donc je pense qu'on peut poser des questions sur les trois.

Thierry Demay
Annexes ou document administratif pur ?
Ce petit document avec quelques pages, ou le gros document ?

Christian Perreau
Comment expliquez-vous dans le budget assainissement l'importante annulation des crédits ?

Thierry Demay
C'est tout simplement que le prestataire qui devait faire la deuxième tranche de Cours a renoncé à faire le chantier, qu'il a fallu relancer un certain nombre de choses. C'est tout. Vous savez le problème qu'il y a, notamment au niveau de la route de Cours, qui a été mal faite.

Christian Perreau
Il n'y a pas que la route de Cours. Vous pensiez engager plusieurs tranches.

Thierry Demay
Ce n'est pas qu'on pensait, c'est ce que l'on fait. Cette année, il y a deux tranches qui vont être faites : une à Cours et une à Villechaud.

Christian Perreau
L'année dernière.

Thierry Demay
Non, cette année.

Christian Perreau
On regarde le 2018. C'était en 2018 que vous pensiez le faire.

Thierry Demay
Normalement, en 2018, on avait prévu de faire la deuxième tranche de Cours.

Christian Perreau
On a bien le droit de poser des questions par rapport à ce qu'on remarque dans le document quand même. Ça, on en a déjà parlé. La route de Cours n'est toujours pas réparée.

Thierry Demay
La deuxième tranche devait être faite en 2018 sur la route de Cours. Le prestataire s'est désengagé suite au problème qu'il y a eu, de malfaçon. Il a fallu relancer le projet. C'est pour ça qu'en 2019 – et c'est inscrit dans le budget primitif – il y a deux tranches qui vont être faites : celle qui était prévue pour 2018 et celle de 2019. Si vous regardez sur les éléments sur table, c'est inscrit, vous avez les documents dedans.

Christian Perrault
Je sais, il y a un nouvel… dont on n'a pas eu le temps de prendre connaissance parce qu'en 5 minutes, ce n'est pas possible. Il y en a pour 1,7 M€. J'ai survolé. Je l'ai vu. Mais de toute manière, ma question est justifiée. C'était prévu en 2018.

Thierry Demay
J'ai répondu à votre question que je trouve tout à fait justifiée aussi.

Christian Perreau
On a quand même le droit de poser des questions par rapport au réalisé… On fait un budget, il n'est pas réalisé, et on n'a pas le droit de dire… A quoi ça sert qu'on vienne ?

Thierry Demay
M. Perreau, ne vous agacez pas. Je vous ai répondu.

Alain Dherbier
J'ai une question sur les annexes. Sur le numéro 5012, Pierraur 2, loyer, 3 600 €. Qu'est-ce que c'est ? Annexe rattachement 2018, budget ville, sur le numéro 5012, vous avez Pierraur 2, loyer de décembre 2018, 3 600 €. Je veux juste savoir ce que c'est.

Thierry Demay
C'est le loyer de Flexor.

Sylviane Bezou
Une petite précision. Sur le même document, à la ligne 4574, repas pour festival du film, il y a 1 000 €. On pensait que c'était tout inclus. A quoi correspondent ces 1 000 € ?

Thierry Demay
Comme son nom l'indique, aux repas.

Intervenante
Repas de quoi, de qui ?

Thierry Demay
La commune, depuis très longtemps, finance ce repas. Ce n'est pas nouveau, ça fait des années.

Hicham Boujlilat
Une toute petite remarque. Sur différents documents et les annexes – je le fais remarquer et voir avec le comptable – le document, on voit qu'il a été fait à Cosne le 30 avril 2019 et qu'il est signé, en tant qu'adjoint aux finances. On n'a pas la date d'accusé réception du comptable.

Thierry Demay
Sur le compte administratif ?

Hicham Boujlilat
Sur plusieurs documents du compte administratif. Pour éviter qu'il y ait…

Thierry Demay
Normalement, c'est lui qui devrait le mettre.

Hicham Boujlilat
Je sais. Ça peut éviter des problèmes.

Thierry Demay
On lui fera la remarque.
Je vous propose de passer au vote concernant ce compte administratif 2018.
Qui est contre ce compte administratif ? 8 contre.
Qui s'abstient ?
Adopté à la majorité.

Le vote concernait le budget global ou vous voulez qu'on fasse budget par budget ?

Budget ville
Qui est contre ? 8 contre.
Qui s'abstient ? aucun
Adopté à la majorité.

Budget eau
Qui est contre ? personne
Qui s'abstient ? personne
Adopté à l'unanimité.

Budget assainissement
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

Budget STIC
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

Je fais ma lecture et pendant ce temps-là, vous pouvez signer les documents correspondants.
N'oubliez pas qu'il ne faut faire signer que les présents. Pas les pouvoirs. Si vous avez des pouvoirs, vous ne signez pas une deuxième fois.
Sylvaine, tu ne signes pas, comme tu es arrivée un peu après.
Elle n'était pas là au début du point, donc elle n'a pas le droit de voter.

On peut faire rentrer Monsieur le maire.

Budget de la ville
Section investissement
Total : 4 118 305,24 €
Recettes : 3 365 674,40 €
Soit un résultat de – 752 630,84 €
En réel : 3 321 228,79 €
En recettes : 2 166 899,41 €
Opérations d'ordre : 224 945,74 € en dépenses, 1 198 774,99 € en recettes
Reprise du résultat de l'année précédente : 572 130,71 €

En fonctionnement, total : 11 897 744,07 €
Recettes : 14 847 690,45 €
Soit un résultat de 2 949 946,38 €

Opérations réelles : 10 793 613,30 € en dépenses. 12 804 657,75 € en recettes.
Opérations d'ordre : 1 104 130,117 € en dépenses. 130 301,52 € en recettes.
Reprise du résultat : 1 912 731,18 € en recettes.
Soit un excédent de clôture de 2 197 315,54 €

Budget de l'eau
Section investissement :
Dépenses : 142 692,75 €
Recettes : 102 686,08 €
Soit un résultat de – 40 006,67 €
Opérations réelles : 135 080,89 €
En recettes : 6 858,06 €
Opérations d'ordre : 7 611,86 € en dépenses, 74 079,09 € en recettes
Reprise du résultat de l'année précédente : 21 748,93 €

En fonctionnement, total : 123 095,98 €
Recettes : 174 587,32 €

Soit un résultat de 51 491,34 €

Opérations réelles : 55 874,95 € en dépenses. 128 960,66 € en recettes.
Opérations d'ordre : 67 221,03 € en dépenses. 753,80 € en recettes.
Reprise du résultat : 44 872,86 € en recettes.
Soit un excédent de clôture de 11 484,67 €

Budget assainissement
Section investissement :
Dépenses : 1 277 218,38 €
Recettes : 570 221,47 €
Soit un résultat de – 706 696,91 €
Opérations réelles : 1 015 778,83 €
En recettes : 207 651,40 €
Opérations d'ordre : 213 222,12 € en dépenses, 362 870,07 € en recettes
Reprise du résultat de l'année précédente : 48 217,43 €

En fonctionnement, total : 392 253,66 €
Recettes : 1 533 390,11 €
Soit un résultat de 1 141 136,45 €

Opérations réelles : 188 817,56 € en dépenses. 502 816,24 € en recettes.
Opérations d'ordre : 203 436,10 € en dépenses. 53 788,15 € en recettes.
Reprise du résultat : 976 785,72 € en recettes.
Soit un excédent de clôture de 434 432,54 €

Budget STIC
Section investissement :
Recettes : 20 996 €
Opérations d'ordre : 1 498 €
Reprise du résultat : 10 498 €

En fonctionnement, total : 128 113,67 de dépenses
Réel : 117 615,67 €
Opérations d'ordre : 1 498 €
Recettes en total et réel : 128 113,37 €
Soit un excédent de clôture de 20 996 €

Michel Veneau
Nous allons passer au point 2.

2. Exercice 2018 – Compte de gestion : budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC

Thierry Demay
Les comptes de gestion concernant les budgets de la Ville, de l'Eau, de l'Assainissement et du STIC constatent dans les écritures des opérations prévues dans le cadre du budget primitif et supplémentaire. Ils représentent l'ensemble des titres à recouvrer et les mandats émis au cours de l'année 2018. Compte tenu de la concordance des chiffres avec ceux de la comptabilité de notre collectivité, tels qu'ils ressortent du compte administratif, et après avis favorable de la commission des finances, il vous est demandé de valider les comptes de gestion du receveur principal.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a une petite différence qui s'explique, comme nous l'avons vu en commission des finances, par la dissolution de l'ASA Vallée du Nohain.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Pas de question. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

3. Exercice 2018 – Affectation des résultats : budgets de la Ville, Eau, Assainissement et STIC

Thierry Demay
Nous allons maintenant procéder à l'affectation des résultats des budgets Ville, Eau, Assainissement et STIC. Conformément à l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de voter l'affectation des résultats, conformément à la délibération du compte administratif 2018, sachant que ces écritures sont inscrites dans le cadre du budget supplémentaire 2019.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Pas de question. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

4. Exercice 2018 – Bilan des acquisitions et des cessions

Thierry Demay
Conformément à la loi n° 95127 du 8 février 1995, publiée le 9 février 1995, les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer et dresser le bilan des acquisitions et cessions effectuées sur le territoire de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire pour l'exercice écoulé.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de prendre acte des opérations recensées dans le document joint en annexe.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Je reviens sur le terrain dont on a parlé à la commission des finances, terrain qui est à la sortie nord de Cosne. J'aimerais savoir le prix que nous l'avions acheté à l'époque.

Michel Veneau
On avait débattu, si vous vous en souvenez. On avait le prix d'achat ce jour-là.

Alain Dherbier
Oui, mais je ne m'en souviens pas. Là, à mon avis, c'est quand même nettement en dessous la cote. Il est à 93 centimes du mètre carré. Je sais qu'il y en a une grande partie qui n'est pas utilisable parce que c'est inondable.

Michel Veneau
On en avait débattu ici, M. Dherbier. On avait enlevé la partie non constructible, inondable. Les gens qui nous ont fait l'offre ont fait une décode parce qu'il y avait le problème du terrassement avec la pente. Je vous l'ai dit l'autre jour en commission.

Thierry Demay
Concernant le chiffre, c'était 62 000 € à peu près. Vous connaissez le pourquoi du prix aussi.

Alain Dherbier
C'est ce que j'avais en tête. J'étais à 60 000 €, de mémoire.

Michel Veneau
Le problème, à l'époque, on ne va pas revenir dessus. Quand ça avait été acheté, il y avait des conditions… Il y avait unanimité du conseil municipal pour l'achat, on ne va pas revenir dessus.
Il y a un surcoût pour la mise en œuvre des deux terrains. Le projet initial, d'après ce qu'on avait vu au niveau de l'urbanisme, c'était l'eau… mais vu l'état et la situation du terrain, ils ont été obligés de ne faire que de l'eau pour les terrassements. C'est ce qui a été dit par les spécialistes. Nous, on n'est pas spécialistes.

Alain Dherbier
Je voulais faire une remarque, c'est tout.

Michel Veneau
C'est votre droit.

Hicham Boujlilat
Le surcoût a été estimé à combien ?

Michel Veneau
20 et quelques mille euros pour les deux. A l'époque, c'est ce que nous avaient dit les gens de la société. Les spécialistes, pas les promoteurs. Il y a des gens qui ont des

cabinets et qui ont des spécialistes pour le gros œuvre. Vous le savez, vous connaissez tous les systèmes quand on construit. Pour un pavillon, des fois, il faut faire des sondages, on renforce avec du béton. C'est comme ça. Vous savez bien comment on travaille quand même ! Vous avez de l'expérience, M. Boujlilat. Vous savez bien que sur un terrain, il peut y avoir un surcoût de 5 000 €, de rien du tout ou de 30 000 € suivant la situation et l'état du terrain. Mais tout se discute. On peut débattre si vous voulez, mais en privé parce qu'en public, à mon avis, ça ne se passera pas bien. Il vaut mieux qu'on soit en privé.

Hicham Boujlilat
Je n'ai rien à cacher sur rien. Si j'ai à discuter de choses qui concernent la Ville, ce n'est pas des choses privées. Si vous voulez qu'on échange en privé de choses privées, il n'y a pas de problème. Ici, on est là pour échanger…

Michel Veneau
Il y a des chiffres qu'on peut vous donner, mais c'est du droit privé. Il y a des chiffres qu'on ne pourra pas vous donner.

Hicham Boujlilat
Vous avez dit qu'il y avait un surcoût, je vous ai demandé le montant du surcoût. Vous avez dit qu'un cabinet a estimé le surcoût à 20-25 000 €. Vous avez le rapport du cabinet ?

Michel Veneau
Oui.

Hicham Boujlilat
C'est un document public, on pourrait le voir ?

Michel Veneau
On pourra vous le donner, il n'y a pas de problème.

Hicham Boujlilat
Très bien.

Michel Veneau
Là-dessus, vous pouvez y aller, M. Boujlilat, quand vous voulez, comme pour le reste.

Hicham Boujlilat
Volontiers.

Michel Veneau
Comme ce que vous avez fait au niveau de l'administration centrale. Et le reste. On va passer au vote. Vous verrez la suite. Et un jour, vous verrez certainement la fin. Parce que ça sera au-dessus de la casserole, à un moment donné, ça bouillonne et un jour, quand ça va dépasser la limite, vous verrez la suite. Je vous avertis, je vous ai déjà averti une fois. Je ne vais pas vous avertir 50 fois.
Je vous donnerai les chiffres.

M. Perreau, je ne vous demande pas de parler. Sans commentaires.
C'est la vérité. Il pense que le maire de Cosne se fait de l'argent avec le M, avec des terrains. Voilà ce que dit M. Boujlilat. Il le dit ! Bien sûr que si. C'est un sous-entendu.

Hicham Boujlilat
Ça, je ne vous permets pas.

Michel Veneau
C'est dit en ville déjà. Vous n'entendez rien, M. Perreau ! Il est là, le vrai problème.

Hicham Boujlilat
Je suis ici en conseil municipal, je ne suis pas à Radio bistro. Radio bistro, je vous la laisse. Ce qui se dit sur vous en ville ne m'intéresse pas. On est ici pour débattre des affaires communales. Le reste…

Michel Veneau
Je vous amènerai des preuves sur ce que je vous ai dit. A chaque fois, je vous ai amené des preuves, pour tout, tous les sujets.
Pour le reste, sur ma vie privée, il y a un de vos collègues qui a essayé une fois, j'avais déposé plainte et je ne me gênerai pas pour recommencer.
Vous ne vous rappelez pas, vous n'avez aucune mémoire. Je ne vous comprends pas.

Hicham Boujlilat
Vous parlez de quelle plainte ? C'était en 2002, c'est ça ?

Michel Veneau
N'importe quoi. Vous cherchez vraiment à ce que j'arrête le conseil et que j'aille déposer plainte. Vous me cherchez, M. Boujlilat.
Avec M. Jaillet, vous ne vous rappelez pas comment ça s'était passé ? Personne ne s'en rappelle ici ? Moi, j'ai déposé plainte, bien sûr. Et il n'y a pas eu de suite.

Hicham Boujlilat
OK.

Michel Veneau
Et ça vous fait rire ! C'est intelligent, ça ! Vous vous rappelez des propos de M. Jaillet en commission ? Il faut arrêter 5 minutes, soyons sérieux !

Hicham Boujlilat
Gardez votre calme. On a parlé d'un terrain, je ne vois pas pourquoi sur ce terrain-là, vous…

Michel Veneau
C'est vous qui m'avez attaqué sur le terrain. C'est M. Dherbier qui a commencé. Ce n'est pas vrai ? Vous vous prenez pour qui ? C'est bien vous qui m'avez attaqué, M. Dherbier ?

Alain Dherbier
Pas attaqué.

Michel Veneau
Vous me prenez pour un imbécile !

Alain Dherbier
Je ne vous ai pas attaqué. Je vous ai demandé le prix. Dans mon idée, c'était 60 000 € et je n'en étais pas sûr. Nous, on l'a acheté 60 000 € et on s'est sans doute fait enfler parce que vous l'avez vendu 35 000 €.

Michel Veneau
On ne va pas revenir dessus. Vous étiez obligé de l'acheter 60 000 €.

Alain Dherbier
Je ne vous ai pas attaqué ! En quoi je vous ai attaqué ?

Michel Veneau
Vous me prenez vraiment pour un enfant de chœur. Il faudra se calmer là-dessus.

Alain Dherbier
C'est une corporation que je ne pratique pas !

Michel Veneau
Moi, je la pratique et je l'ai toujours pratiquée.
On va passer au vote. On parlera un jour si vous voulez, mais dans cette enceinte, je ne me gênerai pas pour suspendre le conseil si encore une fois, on m'attaque sur ma vie privée ou sur ma famille. Une fois. Vous m'avez attaqué une fois, votre collègue, sur ma famille. J'ai déposé plainte. Il n'y a pas eu de suite, c'est la vie, j'accepte. M. Boujlilat, vous nous avez attaqué au TA. Est-ce que je vous ai injurié ou dit quelque chose ?

Hicham Boujlilat
En aucun cas, je ne vous ai attaqué sur votre famille. Je ne sais pas qui ce soir vous a attaqué sur votre famille. Une personne qui vous attaquerait sur votre famille… Personne ce soir ne vous a attaqué sur votre famille !

Michel Veneau
Pas ce soir.

Hicham Boujlilat
Je vous rappelle quand même, il y a eu des propos ici, je ne suis pas revenu dessus au conseil d'après. Qui a attaqué qui, sur des propos en plus, j'ai apporté des preuves, des choses que j'ai envoyées aux collègues. On a réglé ça avec l'ensemble des collègues. Ils ont bien vu qu'il y avait des propos diffamatoires. Ce soir, personne ne vous a attaqué…

Michel Veneau
Vous me prenez pour…

Hicham Boujlilat
Je ne sais pas de quoi vous parlez.

Michel Veneau
A un moment donné, je crois qu'il faut arrêter. On a bien compris. S'il y a des choses qui ne vont pas, vous déposez plainte par rapport au maire. Vous pouvez déposer plainte contre moi, s'il y a des choses qui ne vous conviennent par rapport à certains dossiers. N'hésitez pas, je n'ai pas de problème. J'ai toutes les preuves, que ce soit pour le M, pour les terrains, pour mon terrain. J'ai tout ce qu'il faut. Je peux me défendre devant le tribunal. J'en ai assez de ces histoires. Vous m'avez attaqué l'autre jour en commission. J'ai bien senti en commission, et là, on en remet une couche. A un moment donné, il faut arrêter.
On s'est bien compris je pense. On ne s'est pas compris ? On verra.

M. Perreau, ce n'est pas rigolo. On est en démocratie dans ce pays. Ce n'est pas rigolo.

Christian Perreau
Je me demande si vous êtes au théâtre. Je ne sais pas. Je n'ai rien à voir dans ces histoires, je me demande si vous êtes au théâtre, quelle pièce vous êtes en train de nous jouer.

Michel Veneau
Pas du tout !

Christian Perreau
Vous faites des crises après M. Boujlilat. Ce n'est pas admissible.

Michel Veneau
C'est normal.

On passe au vote.

C'est facile de rire et de se moquer de tout le monde dans notre société actuelle. C'est trop facile. C'est de la gaminerie tout ça. Ça devient pénible de travailler dans ces conditions.

On passe au vote.

Thierry Demay
Qui peut le plus peut le moins. On préfère faire voter, au cas où ça ne soit pas nécessaire, comme ça, au moins, on l'aura fait.

Michel Veneau
Depuis le DOB, ça n'a pas passé. Honnêtement, je suis un homme honnête et franc. Depuis le DOB, ça n'a pas passé.

On passe au vote. On vote sur le bilan des acquisitions.

Isabelle Molina
Je ne participe pas au vote, dans la mesure où on n'a pas à voter là-dessus, je ne vote pas. Je ne participe pas au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Y compris les pouvoirs.

5. Exercice 2018 – Rapport sur la formation des élus

Thierry Demay
Cette année, un élu a effectué une formation. Je vous rappelle que par la loi numéro 2002-276 du 27 février 2002, et l'article 2123-12 du CGCT, le conseil municipal doit tous les ans déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre de la formation des élus. Ainsi, les actions de formation des élus financés par la commune sont annexées au compte administratif. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport pour l'exercice 2018 : M. Michel Veneau, formation AMF Maires de France, congrès des maires de France.

Alain Dherbier
Vous allez dire que je vous attaque. J'ai demandé le montant la dernière fois, on m'a répondu : 176,20 €. Sur le compte administratif, c'est marqué 95 €. Je voudrais savoir à quoi ça correspond, pourquoi cet écart.

Thierry Demay
Au niveau de la formation des élus, les 95 €, c'est le forfait qui est à payer au niveau de la formation. Dans le montant que vous avez cité préalablement, c'est le montant avec les frais de déplacement.

Alain Dherbier
Ne le prenez pas mal, mais à plusieurs reprises, vous nous avez dit que vous, par esprit d'économie, vous aviez baissé les indemnités des élus. C'est tout à fait vrai. Mais je vais vous dire comment on procédait. Le salon des maires, j'y suis allé chaque année où j'étais élu et j'estimais que les frais occasionnés devaient être pris en charge par le maire. Pour moi, ça faisait partie des indemnités d'élus. Voilà ce que je voulais vous dire.

Michel Veneau
Je ne le prends pas mal. Je vais simplement préciser à M. Dherbier que l'indemnité de M. Dherbier et de Michel Veneau aujourd'hui ne sont pas les mêmes. Le montant n'est pas le même. On est d'accord ? Beaucoup moins. Vous pouvez le savoir.
Beaucoup moins, M. Boujlilat. Je vous donnerai un jour le tableau, j'avais fait le point il y a quelques années, et vous verrez, vous allez être surpris sur les indemnités. Votre collègue m'avait attaqué là-dessus aussi, que je m'étais entretenu toute ma vie avec de l'argent public. C'était ça le débat. J'avais fait le calcul, je vous donnerai le tableau. Et vous serez surpris.

Propos inaudibles

Michel Veneau

Je n'ai pas dit ça, il ne faut pas mélanger les sujets, M. Perreau. Vous n'avez pas la parole, déjà !

Qu'est-ce que c'est que ce bazar dans cette société ? On prend part au vote. On va au TA parce qu'on n'a pas voté le DOB ? Qu'est-ce que c'est que ce bazar ?

Thierry Demay
Je vais repréciser les choses. On s'est renseigné au niveau de la préfecture pour savoir exactement au niveau du contrôle de légalité s'il y avait quoi que ce soit. Ils nous ont dit : par précaution, faites tout voter.

Michel Veneau
M. Boujlilat, ça vous fait rire encore ! Vous êtes en train de rire, je vous ai vu. Ce n'est pas bien. Vous vous rendez compte, le temps, si demain on revote, on va perdre encore deux séances.

Hicham Boujlilat
Vous êtes maire, c'est à vous de faire appliquer le code général des collectivités qui est très précis sur ces questions-là. Ce qu'on a fait, ce que plusieurs maires ont fait depuis des décennies à Cosne, il faut le faire. Ce qui me choque, c'est que vous inventiez des règles à chaque fois. Là-dessus, on n'a pas à voter. On a à prendre acte sur des choses, on y va. Les choses n'ont pas évolué…

Michel Veneau
Ce n'est pas moi qui ai inventé les règles, ce sont les services de l'État qui nous ont dit de prendre des précautions.

Hicham Boujlilat
Ils n'ont peut-être pas conseillé comme ils auraient dû conseiller les élus. Mais là-dessus, il faut prendre acte.

Michel Veneau
On se rappellera, s'il faut qu'on vote deux fois, on s'en rappellera. Ce n'est pas passé, ça.

Hicham Boujlilat
C'est votre problème. C'est vous qui devez faire les choses en bonne et due forme.

Michel Veneau
C'est vous qui… comme l'autre jour pour la ComCom.

Hicham Boujlilat
Vous avez pris un avocat à près de 3 000 € pour vous défendre. Vous allez probablement avoir gain de cause. Moi, je n'en ai pas pris.

Michel Veneau
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

6. Délégation du compte de soutien à la Sarl Éden Cinéma

Michel Veneau
Délégation du compte de soutien à la Sarl Éden Cinéma pour les travaux entrepris pour la période de novembre 2017 à avril 2019.
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Depuis 1994, la Sarl Éden Cinéma exploite sous le régime de la location gérance le fonds de commerce d'exploitation cinématographique de la ville. L'exploitation dynamique du cinéma a permis de voir le nombre d'entrées évoluer favorablement depuis 2013, avec 61 920 entrées en 2017, 58 295 entrées en 2016, 53 227 en 2015. Voici quelque chiffres de l'année 2018 : 256 films, toutes versions confondues, ont été présentés, sur 1 868 séances, dont 436 dédiées aux films d'art et essai. Différentes actions ont été menées par la Sarl Éden Cinéma, qui sont éligibles à un financement par le centre national du cinéma, dont les crédits sont alimentés par la taxe spéciale additionnelle : 10,72 % sur le prix des entrées aux séances. Il s'agit de dépenses qui permettent d'assurer l'entretien et le suivi des matériels installés. Les fonds liés à ce financement sont normalement à destination du propriétaire des lieux, à savoir la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Cependant la Ville a délégué à plusieurs reprises ses droits par délibération pour les périodes de 2006 à 2017. Aujourd'hui, la Sarl Éden Cinéma sollicite de la part de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire une nouvelle délégation pour la période de novembre 2017 à avril 2019, pour des dépenses réalisées à hauteur de 28 077,77 € HT. Ces dépenses concernent principalement des charges de maintenance des installations techniques.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider la délégation du compte de soutien financier de l'État en faveur de l'actuel exploitant de la Sarl Éden Cinéma, pour les travaux entrepris pour les périodes de novembre 2017 à avril 2019 ; d'autoriser le maire à signer ladite délégation et à procéder à toutes les formalités nécessaires.

Avez-vous des questions ?
Pas de question. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

7. Garanties d'emprunts à la SA d'habitation à loyer modéré Villeo - Réaménagement

Thierry Demay
Afin d'accompagner le secteur du logement social dans sa réforme décidée par les pouvoirs publics, la Caisse des dépôts et consignations a mis en œuvre une mesure d'allongement d'une partie de la dette des organismes de logement social, dont l'objectif est de fournir rapidement des marges de manœuvre aux organismes éligibles. Les prêts éligibles à ce dispositif sont tous les prêts indexés sur le Livret A au taux supérieur ou égal à livret A + 60 points de base, et dont la durée résiduelle se situe entre 3 et 30 ans. Au-delà de la durée initiale des prêts, la Caisse des dépôts et consignations ramènera systématiquement au taux du Livret A + 60 points de base. SA d'habitation à loyer modéré Villeo a retenu l'option d'un allongement modéré de 5 ans de sa dette éligible, avec une date d'effet au 1er septembre 2018. Dans ces conditions, SA d'habitation à loyer

modéré Villeo sollicite une réitération des garanties au profit des emprunts concernés par cette mesure auprès de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Cinq lignes de prêt sont concernées par les réaménagements, dont le montant total garanti s'élève à 5 323 512,06 €. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accorder sa garantie et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant pour toute décision afférente à cette opération.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Pas de question. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

8. Exercice 2019 – Budget Ville : subventions aux associations

Micheline Henry
Dans le cadre de son budget principal de l'exercice 2019, le conseil municipal a voté des subventions de fonctionnement et d'investissement. Il est proposé au conseil municipal de compléter les subventions attribuées de la manière suivante.
Le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Comité d'animation de Cosne pour l'organisation de sa foire-exposition le week-end du 17 au 19 mai.
Le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association philatélique d'Eyguians pour le transfert des collections du musée du facteur.
Au niveau des sports, le versement de subventions d'investissement de 2 000 € à l'UCS football, de 738 € à l'UCS triathlon, de 600 € à l'UCS cyclisme. Je vous rappelle qu'elles seront versées car nous avons reçu les factures.
Les dépenses énoncées ci-dessus font l'objet de prévisions budgétaires sur les chapitres 65 et 204 de l'exercice 2019. Il vous est proposé d'adopter ces modifications.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'adopter les modifications indiquées dans les tableaux annexés à la présente délibération et dit que ces dépenses sont prévues sur les chapitres 65 et 204 du budget 2019.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Pas de question. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

B. AFFAIRES JURIDIQUES

9. Avenant au contrat de location-gérance avec la Sarl Éden cinéma

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Par délibération en date du 8 février 2018, la commune a renouvelé le contrat de location-gérance pour l'exploitation du cinéma au profit de la Sarl Eden Cinéma. La Ville

porte aujourd'hui le projet de créer une troisième salle pouvant accueillir projections cinématographiques et spectacles vivants. Afin de réaliser cet objectif, il a été décidé de créer une société d'économie mixte qui rassemblera des partenaires publics et privés. Cette société aura la charge de réaliser, grâce au financement institutionnel et à l'apport de participation des travaux estimés à 2 300 000 €. L'intervention des entreprises est prévue en novembre 2019 pour une durée de deux ans, qui aura pour conséquence quelques nuisances, des bruits dus au chantier, devrait permettre au cinéma de maintenir son activité. Au regard des perturbations liées à certains travaux, il est convenu entre les deux parties de compenser ces désagréments en prolongeant la présente convention jusqu'en 2021. Au cours de cette période, un nouveau mode de compensation financière sera testé et permettra ainsi de fixer la redevance annuelle. En conséquence, l'échéance du contrat fixée initialement au 30 mars 2020 est portée au 31 décembre 2021.
Concernant l'article 8 relatif au montant de la redevance, il est modifié pour tenir compte de la nouvelle structure tarifaire. Ainsi, pour l'année 2019, la redevance mensuelle est de 416,67 €. A compter du 1er janvier 2020, la redevance sera assise sur le nombre d'entrées. Pour l'année 2020 : 0,25/entrée, à l'exception des billets vendus dans le cadre de programmations scolaires. Pour l'année 2021 : 0,50/entrée, à l'exception des billets vendus pour les scolaires.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet d'avenant au contrat de location-gérance ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant et à effectuer l'ensemble des formalités.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Comme je l'avais dit en commission des finances, j'interviendrai au conseil municipal. Pour moi, cet avenant est à revoir. Pourquoi ? Vous reconnaissez vous-même qu'il va y avoir des gênes dues aux travaux. Vous prévoyez de modifier le système de loyer en passant d'un loyer fixe par mois à une redevance sur les entrées. On a fait un rapide calcul lors de la commission des finances. La première année, la charge locative va être multipliée par trois. La deuxième année, la charge locative va être multipliée par six. Je vous ai dit : je serais surpris que le gérant accepte. Vous m'avez répondu : si, il a signé. Depuis un certain temps, je suis comme Saint Thomas, je vérifie. Je suis allé voir M. Turboust qui m'a dit…

Michel Veneau
Je le sais.

Alain Dherbier
Ce n'est pas un souci, je ne vous le cache pas. Je suis allé le voir et je lui ai demandé s'il avait bien compris ce qu'il avait signé, s'il avait vu l'incidence que ça pouvait avoir. Il m'a dit : 25 centimes, peut-être que ça devrait boucler, par contre, 50 centimes, ça ne bouclera pas. Voilà ce qu'il m'a répondu. Je lui ai demandé pourquoi il avait signé. Il me dit : de toute façon, je n'avais pas beaucoup de possibilités.
Ce que je pense, surtout que ça va rentrer dans une période de deux ans de travaux, je pense qu'il serait bien, si vous voulez changer le mode de location, de le faire après les travaux. S'il veut se récupérer, quelle sera sa marge de manœuvre ? Ça sera d'augmenter

les places de cinéma. Je rappelle que si on est en ZRR ici, c'est en partie dû au revenu médian des personnes. Ça veut dire que ce sont des personnes qui ont de faibles revenus. Si les places augmentent, automatiquement, un certain nombre ne pourront plus y aller. Pendant la période de travaux, il serait bon de maintenir le loyer tel qu'il est aujourd'hui.

Thierry Demay
Comme vous l'aviez dit en commission des finances – c'est intéressant d'échanger avant en commission, quand on a des questions, c'est beaucoup plus simple. Moi aussi, je me suis renseigné et j'ai regardé les anciens comptes d'Éden cinéma Sarl. On découvre qu'en excédent brut d'exploitation, en 2016, on est presque à 70 000 €. Ce qui veut dire que quand il dit qu'il pense que ça ne passera pas, même avec 50 centimes de plus par place, ça passe largement. Sur un chiffre d'affaires en 2016 de 347 900 €. Une valeur ajoutée de 135 300 €. Un résultat d'exploitation de 64 400 €. Un résultat net de 50 000 €. Je tiens à signaler que M. Turboust, le gérant de l'Éden cinéma Sarl, a un cabinet comptable, un expert-comptable, avec lequel on a échangé et qui a dit que c'était tout à fait faisable. Après, ce n'est peut-être pas forcément évident de pouvoir justifier une décision qu'il a prise.

Michel Veneau
M. Turboust, au départ, on a plutôt favorisé son installation, sa reprise. Vous l'avez bien vu. On a favorisé son démarrage quand il a repris. Il a de très bons résultats. C'est pour cette raison qu'il a de très bons résultats. Ce n'est pas difficile à comprendre. Après, il faut aussi que la collectivité arrive à retrouver un équilibre et que lui puisse continuer à avoir une marge. Je pense que vu les résultats, il a encore de la marge. Son comptable, c'est ce qu'il a dit.

M. Dherbier, vous parlez des gens au niveau des revenus médians. On connaît bien ce problème. On a été retenu en contrat de ville suivant les revenus des gens du quartier. J'ai déjà fait des propositions au niveau du sport et de la culture. Je pense qu'on pourra facilement donner à la possibilité à tous ces gens d'aller plus au spectacle et au sport. On ira même plus loin que ça dans l'avenir. Pas seulement à Cosne. C'est mon sentiment. Je pense qu'il y a des choses à faire. Et ça ne nous coûtera pas…

Hicham Boujlilat
Pour compléter et aller dans le sens de ce que disait Alain Dherbier, évidemment, on est opposé à cela, par rapport à ce qu'il a indiqué, avec une perte d'exploitation qui va être évidente, avec un cinéma qui aura de toute façon moins de spectateurs pendant les travaux. Quand il y a des travaux, quand vous faites de la voirie devant les commerces, il y a une perte d'exploitation, c'est mécanique, c'est tout le temps comme ça. Il se retrouve avec une redevance qui va être multipliée par trois, voire par six au bout de deux ans.
La deuxième remarque, c'est qu'aujourd'hui, on parle de l'exploitant de la Sarl Éden Cinéma, mais vous avez créé une société d'économie mixte qui est dans l'obligation de lancer un marché de services pour pouvoir exploiter le cinéma. Ça sera une obligation de toute façon. Ça veut dire que demain, dès l'instant que le marché de services est lancé, on n'est pas sûr de garder l'exploitant qui, de mon point de vue, fait un très bon travail, un travail remarquable. On peut se retrouver avec des gens qui vont être mieux disant financièrement pour la Ville, en disant : là, c'est 25 centimes cette année, 50 centimes. Je

suppose que dans le cadre du pacte financier sur lequel vous êtes en train de travailler, il y a l'évolution des recettes liées au cinéma. Là, vous avez prorogé jusqu'à la fin d'année 2021. 2022, 2023, est-ce que c'est toujours… ? Vous y avez réfléchi, c'est obligé. Est-ce que vous êtes toujours sur 50 centimes ou est-ce que c'est encore plus ? Le marché de services, ça sera quoi ? Demain, là-dessus, surtout s'il y a une 3e salle, on aura – on a déjà eu – des gens qui étaient intéressés pour installer un cinéma à Cosne, en périphérie. Il y a un marché. Demain, on aura des grosses structures qui vont venir, qui vont répondre et qui vont dire : vous demandez tant de centimes ou tant d'euros par entrée, on peut vous donner plus. Qui va en pâtir ? Déjà, on n'aura plus l'exploitant. Et ce sont les habitants qui vont en pâtir parce qu'on sera sur des tarifs largement supérieurs à ce qui se fait ici. Les tarifs du cinéma de Cosne…

Michel Veneau
Ça ne va pas se passer comme ça.

Hicham Boujlilat
Pouvez-vous me dire comment ça va se passer ?

Michel Veneau
La Ville va rester majoritaire.

Hicham Boujlilat
A la SEM, d'accord. Ensuite ?

Michel Veneau
C'est nous qui allons mettre les conditions pour recruter quelqu'un ou pour modifier l'usage.

Hicham Boujlilat
Un marché va être lancé.

Michel Mézy
Le gérant a des parts.

Michel Veneau
Non, il n'a plus de parts.

Hicham Boujlilat
Si, le gérant a des parts, on l'a voté au dernier conseil municipal. Au dernier conseil municipal, on a demandé qui était les actionnaires. Vous nous avez dit que le gérant l'était.

Thierry Demay
Au dernier conseil, vous nous aviez demandé quels étaient ceux qui étaient prévus au niveau des personnes privées. On avait cité M. Turboust. Il semblerait qu'il ne puisse pas être actionnaire de la SEM, tout simplement parce qu'il ne peut pas être des deux côtés de la barrière. On n'avait pas voté qu'elles étaient les personnes qui…

Hicham Boujlilat
On l'avait indiqué quand même au dernier conseil, même si on ne sait rien. Donc, il ne sera plus gérant. Donc, il y aura un marché…

Michel Veneau
Arrêtez vos commentaires.

Hicham Boujlilat
C'est vous qui l'avez fait. En plus, micro ouvert. Pas de chance.

Michel Veneau
Bien sûr, je ne me gêne pas. Je dis les choses simplement.

Hicham Boujlilat
Vous confirmez bien que dès l'instant que la SEM est constitué, marché de services qui sera lancé pour sélectionner un délégataire. On aimerait bien savoir comment ça fonctionne.

Thierry Demay
Le marché ne sera lancé qu'à partir de la fin du contrat de location-gérance qui lie la commune avec Éden Cinéma Sarl, c'est-à-dire à partir du 1er janvier 2022. C'est ce qu'on avait dit.

Hicham Boujlilat
La date, vous l'avez donnée, mais… Ça veut dire qu'on risque d'avoir un autre…

Michel Veneau
Non.

Hicham Boujlilat
Vous avez déjà la réponse du marché !

Michel Veneau
Si on cale bien notre truc, si on est intelligent, on ne doit pas…

Hicham Boujlilat
Attention au micro.

Michel Veneau
Je n'ai pas besoin de conseils, je sais comment parler. Je vous demande, au niveau de ce dossier…

Hicham Boujlilat
Qu'est-ce que vous voulez dire par « si on cale bien notre truc » ?

Michel Veneau
C'est facile à caler quand même !

Hicham Boujlilat
Un marché public ?

Michel Veneau
On reste majoritaire. Quand on est majoritaire…

Hicham Boujlilat
Là, vous êtes majoritaire aussi, sauf que…

Michel Veneau
Ça n'a rien à voir.

Hicham Boujlilat
Quand vous lancez un marché public… Si, la procédure est claire, il faut lancer un marché.

Michel Veneau
La procédure, ce n'est pas vous qui allez la mener, pour l'instant. On verra ça quand vous serez aux affaires, vous mènerez le truc.
On va passer au vote, on ne va pas discuter pendant deux heures pour rien. On ne va pas avancer encore.

Hicham Boujlilat
Sauf que c'est important.

Michel Veneau
M. Turboust, on a ses comptes, on a eu son comptable, il est venu. Et tout était clair. On n'a pas fait un truc dans le dos de M. Turboust. Certainement pas. On l'a bien aidé depuis son installation.

Hicham Boujlilat
Je vous ai posé la question par rapport à la trajectoire financière de la redevance. Ça veut dire que dans le cadre – vous travaillez sur le Pacte et vous avez évidemment travaillé sur une projection. Sur la projection cinéma, en termes de redevance, c'est 50 centimes tout le temps, ou vous avez prévu… ? On a 2020, 25 centimes. 2021, 50 centimes. Ensuite ?

Michel Veneau
C'est écrit, on ne va pas recommencer.

Hicham Boujlilat
Mais après ?

Thierry Demay
Pour l'instant, on est en train de voter la prolongation du contrat de location-gérance, avec les modifications notamment financières. Après, pour ce qui concerne la mise en place de la SEM et le plan d'affaires qui y correspond, pour l'instant, rien n'est

totalement arrêté. Je ne peux pas vous dire : ça va être 50 centimes pendant dix ans et dans dix ans, ça sera 1,50 €. Pour l'instant, il n'y a rien d'arrêté, à mon avis.

Hicham Boujlilat
Et ça sera arrêté quand ?

Michel Veneau
Ça sera une autre étape.

Hicham Boujlilat
C'est obligatoire, constitution de la SEM…

Thierry Demay
Quand la SEM sera constituée.

Hicham Boujlilat
Elle sera constituée quand ?

Thierry Demay
J'ai déjà répondu à la question.

Michel Veneau
Pour l'instant, on va passer au vote et on verra ça plus tard.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

10. Don au profit de la commune d'un immeuble situé 82 rue du Maréchal Leclerc

Michel Veneau
M. Gibelin est propriétaire d'un immeuble situé 82 rue du Maréchal Leclerc, parcelle cadastrée AD52, d'une superficie de 296 m2. Compte tenu de la charge que représente pour lui la gestion de cet immeuble, il souhaite en faire don à la commune. Celui-ci est composé de 4 logements et d'un local commercial. C'est là où il y avait la laverie. Il désire que les logements conservent leur caractère social, aujourd'hui occupés par des personnes seules avec des revenus modestes. Ce souhait s'inscrit pleinement dans l'opération Cœur de ville et participera à la revitalisation de la commune. Dans la mesure où ce don est grevé d'une condition : il est demandé au conseil municipal, après avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances, d'accepter le don de l'immeuble sis 82 rue du Maréchal Leclerc, de dire que cette acquisition sera réglée par acte notarié dont les frais seront à la charge de la Ville ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.
Y a-t-il des discussions ?
Pas de discussion. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

11. Acquisition d'une parcelle bâtie 106 rue des Rivières Saint Agnan

Micheline Henry
Je lis la délibération, mais je tiens à préciser que nous avons travaillé en étroite collaboration avec M. Delas sur ce dossier.
Une partie du bâtiment cadastré AX169B sis 106 rue des Rivières Saint Agnan est située sur l'emprise foncière du trottoir et gêne la visibilité des usagers (et même leur passage). Il est rappelé que l'acte d'acquisition de Mme Blanquart, en date du 26 juin 1982, mentionne qu' « une partie de la propriété empiète sur le trottoir, dont la démolition améliorerait considérablement la voirie dans ce secteur ». Cette partie du bâtiment présente depuis de nombreuses années un caractère de dangerosité. Par ailleurs, sa démolition permettrait de sécuriser et d'améliorer la circulation des usagers. C'est donc dans cette perspective que la commune souhaite se porter acquéreur de cette partie de la bâtisse AX 169B pour une contenance de 19 m2, et ceci à l'euro symbolique. Aussi, après avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle bâtie 106 rue des Rivières Saint Agnan à l'euro symbolique ; dit que cette acquisition sera réglée par acte notariée dont les frais seront à la charge de la Ville ; autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Michel Veneau
Cette petite verrue, aux Rivières, on va pouvoir traiter ça rapidement pour démolir ensuite.

Pas de questions. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

12. Résiliation amiable du bail commercial pour les locaux 3 rue Saint-Jacques

Thierry Demay
La commune a engagé depuis de nombreuses années une réflexion sur l'aménagement urbain de la rue Alphonse Baudin. L'acquisition de la maison située au numéro 6 a permis d'avancer et de concrétiser ce dossier. Dans ce contexte, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, propriétaire et bailleresse de l'immeuble situé 3 rue Saint-Jacques, souhaite reprendre possession de ce bien qui est situé dans le périmètre du projet. L'immeuble est actuellement exploité par M. Godefrin, sous le nom commercial Norton Café, suite à l'acquisition du fonds de commerce le 7 mai 2014. Le fonds de commerce comprend l'ensemble des éléments incorporels – enseigne, nom commercial, clientèle, droit au bail –, le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation, la licence IV. Les parties ont échangé sur les démarches à initier pour permettre la faisabilité de l'opération et ont convenu de résilier amiablement et de manière anticipée le bail commercial. Ainsi, il a été convenu que le locataire cessera son activité le 1er juillet prochain afin de libérer l'immeuble. La résiliation du bail commercial qui sera acté par acte notarié entraînera la disparition du fonds de commerce car celui-ci ne sera pas transféré. Afin d'indemniser le locataire du préjudice subi, les parties ont conjointement arrêté le montant de

l'indemnité compensatrice résultant de la perte du fonds de commerce. Celui-ci s'élève à 110 200 €. La commune se porte également acquéreur de la licence IV pour un montant de 10 000 €.
Aussi, après avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la résiliation amiable du bail commercial concernant les locaux situés 3 rue Saint-Jacques ; de constater que la résiliation du bail commercial entraîne la disparition du fonds de commerce ; de dire que la résiliation interviendra par acte notarié et qu'à cet effet, le notaire se charge de la notification aux créanciers inscrits ; d'approuver le montant de l'indemnité compensatrice résultant de la perte du fonds de commerce par M. Godefrin pour un montant de 110 200 € ; d'approuver l'acquisition de la licence IV pour un montant de 10 000 € ; d'autoriser Monsieur le maire à signer les actes à intervenir et à effectuer toute formalité y afférent.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Pas de question, mais on ne prendra pas part au vote. Ça fera gagner du temps.

Michel Veneau
Je ne sais pas. Ça ne change rien.

Hicham Boujlilat
On voit que le prix des licences IV flambe à Cosne.

Michel Veneau
C'est le prix normal.

Hicham Boujlilat
A 5 500 €, vous nous avez dit : c'est le prix normal. 8 000 €, vous nous avez dit : c'est le prix normal. 10 000 €, vous nous dites : c'est le prix normal ! Sur le marché, il y a des licences qui ne sont pas à ce prix-là.

Michel Veneau
On les attend.

Christian Perreau
Je vous l'ai déjà dit. Je vous l'ai dit entre 4 yeux. Il y en a une qui s'est vendue au P'tit Pont pour 1 500 €. La Charrette à Léré 3 000 €. Vous allez sur internet, on a encore regardé tout à l'heure, à 5 000 €, vous en avez autant que vous voulez. On a cherché 3 minutes ! Je ne sais pas comment vous vous débrouillez !

Michel Veneau
Certainement mal, M. Perreau ! Mais vous êtes tellement fort ! On ne fera pas de commentaires.
On ne va pas débattre là-dessus. Si on était vraiment motivé pour notre ville et notre territoire, on travaillerait autrement sur des sujets comme ça.

Christian Perreau
Vous gérez sans nous demander notre avis. Alors de toute manière, gérez !

Michel Veneau
La licence, ça fait un an qu'on cherche.

Christian Perreau
Vous gérez, vous assumez les conséquences de vos actes. L'autre jour, on apprend en commission du marché que vous alliez changer les armoires électriques. Mais en commission des travaux, on n'a jamais parlé de ça. Jamais. Ça n'intéresse pas… Vous voulez qu'on soit associés ? A quoi ?

Michel Veneau
L'histoire des bornes du marché. Vous n'étiez pas dans une certaine majorité il n'y a pas longtemps. On en parlait déjà à l'époque, c'était inscrit déjà. Et on n'a pas pu malheureusement… Il y a une partie qui a été faite, et tant mieux. Là, on va continuer, c'est tout. On va mettre 6 bornes sur le boulevard. Tant mieux, je trouve !

Christian Perreau
Le Fisac il a été interrompu 5 ans.

Michel Veneau
Ce n'est pas la faute du maire de Cosne.

Christian Perreau
Ça, je ne sais pas.

(…)

Michel Veneau
M. Boujlilat, vous avez un culot monstre ! Il vient de me dire que c'est de ma faute. Il a secoué la tête. Il a un culot monstre ! Il a dit oui, c'est la faute du maire de Cosne ! Il a quand même un culot monstre ! Si, il a fait ça.

Christian Perreau
J'ai vu sur le journal que pour le Fisac, ils avaient été plus vite que nous à Pouilly, et pourtant…

Michel Veneau
Tant mieux, ils sont plus forts que nous.

Christian Perreau
Parce qu'on est resté en panne pendant 5 ans, c'est tout. Je constate.

Michel Veneau
Vous dites n'importe quoi. On ne répond pas.

Hicham Boujlilat
Je tiens à vous remercier. Je comprends un peu mieux certaines douleurs que j'ai depuis quelques jours, que je ne comprends pas. Je pense que vous avez une poupée vaudou chez vous. Vous avez fait un truc. Des fois, je me retrouve avec quelques douleurs que je ne comprends pas. Je me retrouve à dire des choses que je n'ai pas le souvenir d'avoir dites. Merci de m'avoir… Il faut que je me fasse…

Michel Veneau
Vous ne l'avez pas dit, vous avez secoué la tête.

On passe au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

13. Acquisition de la parcelle cadastrée BO398 constituant l'emprise foncière du cimetière de Villechaud

Pascale Quillier
Dans le cadre de l'extension du cimetière de Villechaud, la commune a augmenté son emprise foncière. Or, la parcelle cadastrée BO398 d'une superficie de 1 000 m2, située au lieudit les Champs Fouilleux, appartient en indivision à Mesdames Isabelle Gore et Anne-Marie Condomines. Afin de régulariser la propriété de la parcelle, la commune a proposé de racheter celle-ci. Les copropriétaires ont donné leur accord de principe sur la cession pour un montant de 6 000 €, les frais de notaire étant à la charge de la collectivité.
Aussi, après avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances, il est demandé au conseil de…

C'est gentil, mais je n'ai déjà pas de voix !

Michel Veneau
Vous avez compris qu'à Villechaud, on a utilisé des biens privés. Donc, il faut régulariser cette situation. C'est tout. Les habitants du cimetière ne se sont pas plaints !

On passe au vote.
Pas d'opposition. Pas d'abstention.

14. Protocole transactionnel avec la Sarl Au tribunal

Thierry Demay
De nombreuses difficultés ont marqué le chantier de requalification de l'ancien tribunal : non respect des délais contractuels, problématique du suivi des avenants en direction des entreprises, problèmes de coordination avec les bureaux de contrôle, dans la mise en œuvre des prescriptions et difficultés à coordonner l'ensemble des travaux. Par ailleurs, dans le projet établi, le maître d'œuvre avait omis de prendre en compte de nombreuses règles relatives aux normes de sécurité. Aussi, il a été nécessaire de revoir

un certain nombre de prescriptions techniques et de déposer un nouveau permis de construire. Ce qui a eu pour conséquence de retarder encore l'avancement du chantier. L'ensemble de ces facteurs a entraîné un retard de livraison de 18 mois. Parallèlement à la réalisation des travaux, la Ville avait lancé une procédure de mise en concurrence pour l'exploitation d'un restaurant au sein du Palais de Loire. Les travaux du restaurant devaient être finalisés pour permettre une ouverture en janvier. Les futurs exploitants. ont souscrit auprès d'un établissement bancaire un emprunt leur permettant d'assurer l'équipement de la cuisine ainsi que du mobilier. Ce retard a des conséquences financières importantes pour les futurs exploitants. Afin de clôturer définitivement les différends résultant de la mise à disposition des locaux au sein du Palais de Loire et de prévenir tout litige à naître, les parties ont convenu de transiger. Les parties ont évalué le préjudice de la Sarl Au tribunal à la somme de 7 600 € par mois pour la période de janvier 2019 à mai 2019. Ainsi, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire s'engage à régler à la Sarl Au tribunal la somme de 38 000 € au titre du préjudice subi dans le retard de livraison du restaurant. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature du protocole transactionnel.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver le protocole d'accord transactionnel entre la commune et la Sarl Au tribunal ; d'autoriser Monsieur le maire à signer le protocole d'accord et à effectuer toutes les formalités y afférentes.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Le tribunal qui est devenu le Palais de Loire, ça va ouvrir enfin. Je sais qu'en partie, vous dites quelquefois que ça vient de nous, que c'est de notre faute parce qu'on n'avait pas tout prévu. Par contre, vous avez changé complètement le projet qui était le nôtre, ce qui explique automatiquement une dérive sur la prise de possession du bâtiment. Vous avez à mon avis été optimiste quant à l'ouverture du restaurant. Je comprends tout à fait que le preneur qui a engagé des frais fasse valoir son manque à gagner. Permettez-moi, Monsieur le maire, de vous rappeler, quand vous avez précisé en quoi consistait votre projet dans le Cosne Actu n° 88, où vous avez dit que les oublis de l'équipe précédente étaient certainement dus à du bricolage de fin de mandat, permettez-moi de vous dire que dans vos prévisions, c'était un peu ça aussi. Parce qu'on est à peu près dans les mêmes dates. Donner une date d'ouverture, il faut en être sûr, surtout quand il s'agit d'un commerce. C'est tout ce que j'avais à dire. Sur ce point, nous ne participerons pas au vote non plus.

Christian Perreau
J'ai une interrogation. Votre délibération, c'est la Sarl Au tribunal. Dans la question, il y a la Sarl Au restaurant. Quel est le rapport entre les deux ?
Protocole transactionnel avec la Sarl Au tribunal. Celle-ci a été attribuée à la Sarl Au restaurant. Je voudrais savoir s'il y a deux sociétés ou s'il n'y en a qu'une. Ça doit être rédigé comme il faut. Ce qu'on fait, ce sont des documents officiels quand même !

Thierry Demay
C'est une faute de frappe. Je ne pense pas que ça entache en quoi que ce soit la légalité de ce qu'on va prendre comme élément.
C'est Au tribunal.

Michel Veneau
C'est ce qui vient d'être lu dans le cadre de la délibération. C'est ce qui est officiel, le rapport avec la délibération.

Christian Perreau
De toute manière, on est dans une société de droit écrit. Ce qui compte, c'est ce qui est marqué.

Michel Veneau
C'est la délibération.

Hicham Boujlilat
Une question d'ordre technique et une autre… On ne prend pas part au vote parce que c'est à vous d'assumer les erreurs de gestion de ce dossier, avec les dérapages…

Michel Veneau
Je ne vous demande pas de commentaire. Vous posez une question sur la délibération et c'est terminé après.

Hicham Boujlilat
Le règlement intérieur, je vous le rappelle, ne dit pas que les conseillers municipaux n'ont juste qu'à poser des questions.

Michel Veneau
Sur la délibération, bien sûr que si.

Hicham Boujlilat
C'est dans le règlement intérieur ?

Michel Veneau
Oui, c'est marqué.

Hicham Boujlilat
Qu'est-ce qui est marqué ?

Michel Veneau
C'est marqué. Continuez.

Hicham Boujlilat
Donc, je ne poserai pas de questions, je ferai des remarques.

Michel Veneau
C'est dommage, ce n'est pas constructif. Et comme vous êtes des gens qui voulez construire, ce n'est pas constructif du tout. C'est bien regrettable.

Hicham Boujlilat
J'expliquai les raisons pour lesquelles on ne prend pas part au vote. L'exploitant demande une indemnisation, le futur exploitant. C'est clairement lié aux dérapages qu'il a pu y avoir par rapport à ce projet. C'est un point.
L'autre point qui m'étonne. Il y a eu deux délibérations. Celle sur la résiliation amiable du bail commercial, 120 000 € au total (110 + 10).

Thierry Demay
Si on est précis, le protocole d'accord pour la résiliation du bail, c'est 110, pas 120.

Hicham Boujlilat
110 au total, licence comprise ?

Thierry Demay
Non. La licence, c'est autre chose.

Hicham Boujlilat
D'accord. Donc, 110 pour le protocole d'accord, + 10 000 € de licence IV. + 38 000 €. On est à 158 000 € au total. Question technique : est-ce que c'était prévu dans le budget ? Pourquoi on n'a pas de décision modificative ou de budget supplémentaire pour revoir ça ? Ce soir, vous votez une dépense qui n'est pas inscrite dans le budget. Trois dépenses qui ne sont pas inscrites dans le budget. Normalement, quand il y a des délibérations comme ça, ce qu'on fait dans d'autres collectivités, c'est qu'en face, il y a une décision modificative qui dit : il y a eu telle modification. Là, je ne la vois pas.

Thierry Demay
Le souci qu'il y a, c'est qu'on est en attente d'une décision qui va être prise le 6 juin. Si une décision est prise le 6 juin et qu'elle va à l'encontre de ce qu'on a fait, qu'adviendra-t-il de…

Hicham Boujlilat
Vous êtes en train de dire que c'était prévu dans le budget ?

Thierry Demay
Dans le budget primitif, ce n'était pas prévu.

Hicham Boujlilat
Comme ce n'était pas prévu, qu'il y a un recours ou pas sur le budget, ça ne change rien. Techniquement, pourquoi il n'y a pas de DM ou de BS sur ce sujet ? En clair, est-ce que vous avez le droit de dépenser ces sommes qui ne sont pas inscrites au budget ou qui n'ont pas été modifiées à travers cet acte de budget supplémentaire ou de décision modificative ?

Thierry Demay
Je ne suis pas au fait de tout. On a interrogé le trésorier de la trésorerie de Cosne-Cours-sur-Loire pour avoir exactement les renseignements nécessaires. On attend sa réponse, pour qu'on puisse être sûr qu'on a bien fait ceci. Sachant qu'on a toujours des lignes qui nous permettent de faire des dépenses imprévues. Vous savez très bien que quand on monte un budget, on a toujours une petite somme qui permet de faire le nécessaire.

Hicham Boujlilat
Ce qui me surprend, c'est que vous n'ayez pas la réponse avant le conseil municipal. Ça veut dire que si demain, le trésorier vous dit : vous ne pouvez pas faire, ça veut dire que le protocole transactionnel avec la Sarl Au tribunal, vous ne pourrez pas verser les 38 000 €. C'est ça ?

Thierry Demay
C'est ça.

Hicham Boujlilat
Donc, ils seront encore plus en difficulté. Ça veut dire que pour le 3 rue Saint-Jacques, la licence, vous ne l'achèterez pas, mais ça, ça ne me dérange pas, mais c'est pareil, le protocole ne pourra pas être…

Thierry Demay
Oui, quelque part…

Hicham Boujlilat
Ça ne sécurise même pas les gens qui sont en difficulté.

Thierry Demay
Si, quand même. A partir du moment où le 6 juin où on aura tous les éléments, ça sera versé.

Hicham Boujlilat
Non, attendez. Le 6 juin, les gens ne savent pas. Le litige passe au tribunal administratif le 6 juin. C'est une chose. Mais entre le 1er janvier et le 6 juin, et en tout cas entre aujourd'hui, il y a des actes que vous faites passer, qu'il y ait un recours ou pas, il y a des procédures techniques. Ça veut dire que là-dessus, qu'il y ait ce recours ou pas… Moi, j'ai toujours connu, quand il y a des dépenses nouvelles qui ne sont pas prévues en budget, il y a une DM ou un budget supplémentaire. Pourquoi est-ce que là, vous n'avez pas fiat une DM ou un BS ?

Thierry Demay
Je vais me répéter, je suis désolé, le souci, c'est qu'on n'a pas eu la réponse du trésorier. Pourtant, on l'a interrogé, ça fait au moins 3 semaines, pour avoir son avis officiel, pour savoir comment faire l'imputation de tout ceci. Le fait qu'on attende la décision du tribunal administrative du 6 juin nous bloque un certain nombre de choses. Imaginez qu'on prenne des décisions modificatives et qu'il nous dise : le budget primitif n'étant pas voté, vous n'avez pas le droit de faire ça !

Hicham Boujlilat
Oui, mais ils vous diront aussi : vous avez engagé des dépenses supplémentaires et vous n'avez pas le droit. A ce moment-là, il ne fallait même pas passer ça en conseil municipal. Il vaut mieux faire une DM et une BS, et on vous dit : vous n'avez pas le droit d'engager ces dépenses que vous avez imputées au budget. Au moins, on fait les choses correctement. Plutôt qu'on vous dise… Il ne faut pas faire croire – et c'est hors de question – au gérant de la Sarl Au tribunal ou à la personne de la 3 rue Saint-Jacques que c'est à cause d'un recours. Là-dessus, normalement, il doit y avoir une DM…

Thierry Demay
Je répute ce que j'ai dit : on a interrogé il y a plus de 3 semaines le receveur pour savoir comment traiter du point de vue technique ces éléments. Et on n'a toujours pas la réponse. On lui a demandé plusieurs fois. Mais on n'a pas la réponse du point de vue technique.

Hicham Boujlilat
Pourquoi vous n'avez pas fait, pour vous sécuriser – pour être sûr de bien faire les choses –, une décision modificative ?

Thierry Demay
Je reviens sur ce que je vous ai dit : parce que je ne me vois pas en train d'avoir une décision du tribunal administratif qui nous dise… Je suis désolé, mais à un moment donné, il faut dire les choses comme elles sont.

Michel Veneau
Je rassure M. Lapouge qui est présent : il sera bien payé et en temps voulu. Je le dis publiquement. Vous êtes en train de nous dire que tout ce qu'on délibère…

Hicham Boujlilat
Que vous fassiez les choses comme vous voulez…

Michel Veneau
Ça se fera officiellement et c'est fait officiellement.

Hicham Boujlilat
Je ne demande pas à ce que les choses soient faites officiellement, je demande à ce que les choses soient faites légalement et dans les formes.

Michel Veneau
Votre légalité, on commence à en avoir assez !

Hicham Boujlilat
On est dans un état de droit.

Michel Veneau
Vous nous avez emmené au TA déjà !

Hicham Boujlilat
C'est de votre faute !

Michel Veneau
C'est de notre faute. Il est quand même fort !

Hicham Boujlilat
Vous nous présentez des choses… Je vois très bien une réponse d'un TA si on leur dit : il y a une dépense qui a été votée sans qu'elle ait été inscrite dans un budget. C'est pareil. A un moment donné, il faut quand même mieux préparer les dossiers qui sont soumis au vote en conseil municipal. Qu'est-ce que ça vous coûtait de mettre en place une décision modificative ?

Thierry Demay
Sans polémique, mais excusez-moi, on prépare bien les dossiers.

Hicham Boujlilat
On en reparlera.

Michel Veneau
M. Boujlilat, je sais ce que vous allez faire, mais on ne continuera pas à travailler dans de bonnes conditions jusqu'à la fin du mandat, je peux vous le dire.

Hicham Boujlilat
Pourquoi ? On a déjà commencé à le faire ?

Michel Veneau
Ce n'est pas possible. Vous nous emmenez au TA pour un… Vous vous rendez compte de ce que vous avez fait en tant qu'élu ?

Hicham Boujlilat
J'ai fait ce que permet la loi et ce que permet notre état de droit.

Michel Veneau
C'est nul en tant qu'élu de faire ça ! En tant qu'élu cosnois.

Hicham Boujlilat
Vous allez insulter combien d'élus en France qui font des recours auprès de tribunaux administratifs ?

Michel Veneau
Pas pour un DOB. Tout le monde l'a fait en France. Vous le savez bien.

Hicham Boujlilat
Il y en a énormément. Il y a une jurisprudence comme ça sur les DOB. Vous êtes sûr de gagner si vous avez bien fait les choses. N'ayez crainte.

Michel Veneau
Ce n'est pas bien ce que vous avez fait.

Hicham Boujlilat
Vous êtes en train de détourner…
Là-dessus, je pense qu'il manque, je ne sais pas si c'est BS ou DM…

Michel Veneau
On a bien compris ce que vous nous avez dit. Les chiffres, on les manipule aussi bien que vous. Ça commence à bien faire.

Hicham Boujlilat
J'espère que non.

Michel Veneau
Aussi bien que vous, si.
En ce qui concerne le Palais de Loire, on a modifié le projet, on en est conscient, on a pris 6 mois pour se décider à continuer le dossier. L'équipe municipale a mis 6 mois. L'archi était là, il fallait bien respecter, ça ne s'est pas bien passé, vous le savez.

Hicham Boujlilat
L'archi a fait ce que vous lui avez demandé de faire.

Michel Veneau
Pas tout.

Hicham Boujlilat
Le projet est passé à 3,8 M€. Ça a été multiplié par deux.

Michel Veneau
M. Boujlilat, laissez-moi parler, vous parlerez après.

Hicham Boujlilat
Vous avez même parlé d'un aquarium dans le projet.

Michel Veneau
M. Boujlilat, je vous demande de vous taire. Vous avez compris ? La police ici, c'est le maire, vous le savez bien, mais vous ne respectez rien. Même pas les Cosnois.
Le dossier, c'était compliqué, on a fait des avenants. Il a fallu refaire des dalles. C'est comme ça, c'est la vie, on l'a accepté. M. Delas a suivi le dossier avec les services, avec Jean-Luc et d'autres. Ça a été pénible pour eux aussi. Ça a été difficile. Il ne faut pas croire que c'est facile. On a été obligé de relancer un appel d'offre pour le restaurant, vous le savez bien. Ça demande 6 mois. Ce n'est pas de notre faute, pas de notre fait. On dépassait les marchés, après on faisait des appels d'offre. Vous connaissez bien tout le fonctionnement. A un moment, il faut qu'on arrête, qu'on apaise. Là, aujourd'hui, ces gens-là vont pouvoir s'installer, ils vont pouvoir travailler dans des bonnes conditions, à la bonne saison. Tant mieux pour eux. Et que ça marche, c'est tout ce qu'on leur souhaite. Je sais que ce n'est pas la question.

Pour eux, c'est le résultat qui va compter. Ça a été difficile. On a travaillé avec eux, on a essayé de faire ce qu'on pouvait. Ce n'est pas facile, vous le savez bien.
On va passer au vote et on ne va plus débattre sur ce dossier.
M. Boujlilat, je sais la démarche que vous allez mener. Vous faites ce que vous voulez, c'est votre droit. Allez-y, continuez !
Je vais vous annoncer les pouvoirs des gens qui sont partis.
Départ à 20 h 08 de M. Renaud pour la permanence, qui donne pouvoir à Mme Quillier.
Départ à 20 h 10 d'Isabelle Forest pour raison personnelle, qui donne pouvoir à M. Delas.
On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pas part au vote. 6. Adopté à la majorité.

15. Report du transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes

Charly Bruère
La loi du 7 août 2015 dit NOTRe prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1er janvier 2020. Or, la loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences, en prévoyant d'une part que les communes membres d'une communauté de communes puissent s'opposer au transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci, s'opposent au transfert de ces compétences. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026 au plus tard. Et d'autre part, que la compétence gestion des eaux pluviales urbaines ne soit pas rattachée à la compétence assainissement et demeure une compétence facultative des communautés de communes. La communauté de commune Loire, Vignobles et Nohain ne dispose pas actuellement des compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines. Afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences à la communauté de communes au 1er janvier 2020, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement et conserver la gestion des eaux pluviales urbaines sur son territoire.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider de s'opposer au transfert automatique à la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain au 1er janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement collectif, au sens de l'article L2224-7 du CGCT et de conserver la gestion des eaux pluviales urbaines, et d'autoriser Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Michel Veneau
Y a-t-il des questions ?

Alain Dherbier
Je redis ce que j'ai dit en commission des travaux. Ce que je trouve dommage, c'est la date qui est choisie et qui correspond à une fin de mandat. Automatiquement, une

nouvelle équipe aura à faire face à ces obligations. Ce que je trouve dommage, c'est qu'on ne prenne pas comme date butoir un mi-mandat pour permettre aux gens de pouvoir travailler plus sereinement.

Michel Veneau
On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6. Adopté à l'unanimité.

C. AFFAIRE GÉNÉRALES

16. Révision du SPR – PVAP – Arrêt du projet

Michel Veneau
Le projet s'inscrit dans la reprise et l'amélioration de la servitude existante. On a retravaillé sur l'existant. Le rapport de présentation a fait l'objet d'une mise à jour régulière pour tenir compte de l'évolution et de la réglementation du patrimoine et de celle de l'environnement.
L'îlot du vieux château. Le vieux château est une ancienne forteresse médiévale, composé d'une citadelle à l'angle et dans l'enceinte du XIIIe siècle pour la ville de Cosne. Le plan d'alignement et le cadastre sont de 1836, le font apparaître, qui est englobé dans le bâti urbain de la ville de Cosne, avant que sa reconversion en prison, qui a eu lieu en 1860, ne finisse d'en brouiller la lecture. Ce sont les documents qui ont été recensés par l'architecte. Tout ceci nous a fait un peu revivre l'historique du vieux Cosne. Cet édifice monumental est un formidable atout pour la mise en valeur et l'attractivité du centre ville qui regroupe plusieurs équipements urbains : l'hôtel de ville, le musée de la Loire, la grande poste, la maison médicale. La réévaluation de l'intérêt patrimonial et la protection du bâti adossé à la forteresse, dans le cadre de la révision SPR, poursuivent un triple objectif : dégager les coursives du château et ses ouvrages de flanquement, pour favoriser un nouvel espace public à créer à l'emplacement des anciens fossés et la mise en valeur des éléments majeurs du patrimoine cosnois (vous connaissez tous l'histoire du vieux château et les photos que l'on a vus) ; débloquer un étranglement de circulation dangereux à hauteur de Norton, à l'entrée de la rue Alphonse Baudin : la création d'un espace piéton prévu à l'emplacement des anciens fossés permettra la séparation des piétons et des voitures et supprimera le point noir dangereux qui grève le fonctionnement urbain en ces lieux ; mettre en œuvre les actions matures dans le cadre du dispositif Action Cœur de ville, avec l'aménagement du quartier ouest.
Afin de répondre aux attentes de la SPR (commission régionale) et de la commission locale du 20 mai 2019, l'îlot du château a fait l'objet d'un additif réglementaire joint aux pièces consultables, détaillant les conditions particulières en vue d'accompagner les aménagements urbains futurs, notamment ceux à réaliser dans le cadre du projet Cœur de ville, comme suit.
Place ou autre espace libre, dominante minérale à créer ou à requalifier.
Espace vert à créer ou à requalifier.
Emplacements réservés.
Passages ou liaisons piétonnes à maintenir ou à créer.

Façades mitoyennes et berges mises à nu. Les façades mitoyennes, je pense que ce sont les arrières de maison mis à nu pendant les travaux, donc il y aura des travaux à remettre en œuvre, à réhabiliter.
Les autres modifications apportées au SPR et son évolution dans le cadre du PVAP sont effectués dans les documents suivants : le règlement, le document graphique du PVAP, la nouvelle légende normalisée – on a eu une nouvelle légende il y a quelques mois qu'il a fallu réintégrer dans cette révision – les immeubles d'architecture traditionnelle de qualité, les anciens moulins spécifiques du patrimoine cosnois, les espaces boisés classés.
Prise en compte des observations suivantes, recueillies dans le cadre de l'enquête publique concernant le site de Port Aubry et de la Folie.
Prise en compte de l'ancien fief de Port Aubry et sa délimitation de périmètre, du ruisseau du port, de la glacière du château, l'ouverture de passages sur le hameau et celui de la Folie, avec l'extension de la zone de cohérence paysagère du domaine de la Folie. Le projet de la voie verte et des vignobles Cosne-Sancerre. Identification de la coulée verte par l'intégration du corridor vert pour la voie verte depuis le pont du P-O jusqu'à la rue Lafayette (ancienne voie). La préservation du chemin rural partie cosnoise, de Moulin l'Évêque au château des Roches.
Aussi, après avis favorable de la commission des travaux et bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine, la commission locale des sites patrimoine remarquable, il est demandé au conseil municipal d'arrêter le projet de site patrimonial remarquable dans le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, tel que présenté, et autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Un dossier qui a été très long, comme tous ces dossiers, que ce soit le PLU, les AVAP, ses révisions ou améliorations. On arrive au bout de la procédure. On pense pouvoir effectuer les travaux et permettre à la population d'avoir un peu plus de souplesse pour réaliser certains travaux, en ce qui concerne les toitures, les PVC et autres. C'est l'objet de cette révision.

Avez-vous des questions ?
Pas de question. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

17. Révision du SPR – PVAP – 2e demande de subvention DRAC

Par délibération en date du 25 juin 2018, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire a lancé la révision de son aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, avec transformation du site patrimonial remarquable, dans le cadre du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine. Le projet a fait l'objet d'une première demande de subvention au conseil municipal du 8 février 2018, auprès de la direction régionale des affaires culturelles. Cependant, compte tenu des prescriptions formulées dans le cadre de la dernière commission régionale du patrimoine qui a eu lieu à Dijon, au mois de décembre 2018, pour des modifications de légendes à effectuer dans ce plan, et du projet d'intention à établir, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention complémentaire au meilleur taux possible auprès de la Drac, pour cofinancer ces réalisations.

Après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider de solliciter une subvention complémentaire auprès de la Drac pour financer ces réalisations.

Avez-vous des questions ?
Pas de question. On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

18. Appel à projet Wifi4EU – Convention d'attribution

Thierry Demay
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a été retenue dans le cadre de l'appel à projet européen Wifi4EU, afin de mettre en œuvre une connectivité gratuite au centre ville. A ce titre, un coupon d'une valeur de 15 000 €, permettant de participer aux frais d'équipement et d'installation des points d'accès lui a été attribué. Ce coupon est ensuite transmis au prestataire attributaire du marché qui procédera à l'installation wifi. Ce régime de financement simplifié inédit doit néanmoins respecter les exigences techniques relatives au réseau Wifi4EU et les termes de la convention de subvention qui sera signée entre la commune de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commission européenne.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider d'autoriser le maire à solliciter une subvention de 15 000 €, à signer la convention avec la Commission européenne ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Hicham Boujlilat
Quelle est la société qui a été retenue ? C'est peut-être ce qu'on a eu dans les documents sur table ? Nexo France pour 29 000 € HT. Il y a marqué : lot n° 1. Ça veut dire qu'il y a un lot n° 2. Il y a marqué : « comprenant deux lots. Pour le lot n° 1, fourniture et paramétrage des bornes wifi… » Et je ne vois pas pour…

Thierry Demay
Deux lots : un lot équipement et un lot appareil technique.

Hicham Boujlilat
Qui est estimé à combien ? Vous ne savez pas. Si vous ne l'avez pas là, ce n'est pas grave.

Michel Veneau
On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

D. AFFAIRES TECHNIQUES

19. Assainissement 2019 – Convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Charly Bruère
En 2012, face aux demandes des collectivités et des présidents des syndicats, ainsi que le manque de réponse pertinente dans le domaine de la voirie et du traitement de l'eau, le département a créé le service Nièvre Ingénierie. Compte tenu des évolutions récentes et du nombre important des collectivités faisant déjà confiance à Nièvre Ingénierie, la structure juridique du service, avec budget annexe, n'était plus pleinement satisfaisante, tant au niveau administratif que juridique. Ainsi, le département a créé depuis le 1er janvier 2019 une agence technique départementale, établissement public administratif, spécifique créé par les lois de décentralisation. Ces structures juridiques permettent aux adhérents et notamment la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, de faire appel à cette agence sans procédure liée au marché public, grâce au principe de quasi régie. La commune souhaite donc bénéficier de cette assistance technique dans le cadre de l'assainissement, pour faire réaliser par Nièvre Ingénierie les prestations suivantes : une visite de la station d'épuration avec rédaction d'un rapport, conseil dans la gestion du service assainissement, conseil dans la programmation des travaux, conseil dans la gestion des boues produites par la station d'épuration. Pour l'année 2019, l'estimation financière s'élèverait à 800 € HT.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accepter le projet de délibération, d'accepter les termes de la convention et du devis, de donner pouvoir à Monsieur le maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

E. AFFAIRES SCOLAIRES

20. Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire

Micheline Henry
Le service de restauration scolaire est un service public facultatif, rattaché à un service public national obligatoire, le service de l'enseignement public. Il répond à un besoin d'intérêt général et constitue une mission de service public. Depuis la création de la communauté de communes, cette compétence est donc partagée entre les communes et la communauté de communes qui l'exerce dans le cadre de ses compétences optionnelles.
La communauté de commune a passé le nouveau règlement. Nous, on doit le passer, à la petite différence que globalement, on est bien d'accord avec les prix, la façon de fonctionner, sauf que nous, en tant que Ville plus importante que certaines autres, au nombre d'enfants, on a des petites indications. Je vais vous en donner 2-3 pour que vous compreniez bien. Par exemple, ce qui reste commune de Cosne : ne pourront être accueillis les enfants dont les parents auraient des impayés de restauration scolaire. Ne pourront être accueillis les enfants de maternelle ne sachant pas manger tout seul. Il est certain que dans des communes qui ont 8, 9, 10 enfants, ils peuvent s'occuper d'eux.

Nous, au global, on en a presque 700, donc ce n'est pas possible. L'enfant ne pourra pas être accepté en restauration scolaire s'il ne fréquente pas l'école le matin ou l'après-midi. Ce service est mis en place uniquement pour les enfants scolarisés la journée entière.
Le reste, on est comme la communauté de communes, les autres communes. C'est pour ça qu'on est obligé de le passer en conseil municipal. Mais je vous explique pourquoi il y a des petites différences.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'adopter le nouveau règlement de fonctionnement joint qui se substituera au règlement actuel à compter du 1er septembre 2019 et d'autoriser le maire à signer tous les actes afférents et mettre en œuvre ce nouveau règlement.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Véronique Duchemin
Avec l'obligation scolaire, maintenant, pour les enfants à partir de 3 ans, les enfants qui ne savent pas vraiment manger tout seul à partir de 3 ans, il y en a beaucoup. Qu'est-ce qui va être proposé ?

Micheline Henry
Je ne vais pas vous donner de réponse parce qu'à ce jour, on attend déjà les réalités, par rapport aux enfants, combien il va y en avoir. C'est sûr qu'on va se pencher sur la question. Si on a par exemple 15 petits enfants dans chaque cantine qui ne savent pas manger, on peut les langer, les laver, on peut les faire manger. Et après, on va les coucher ! Aujourd'hui, on ne s'est pas penché sur la question, on attend les informations réelles. Mais on s'y penchera. Le résultat, je ne le sais pas aujourd'hui.

Véronique Duchemin
Avec l'obligation à 3 ans, de toute façon, des enfants à changer, il y en aura tous les jours à la sieste.

Micheline Henry
On va se transformer en crèche.
On va déjà voir comment ça va se passer et on avisera à ce moment-là.

Michel Veneau
Si on nous oblige, par rapport à la loi, on va demander aux services de l'État une compensation, peut-être. A un moment, les communes ne pourront pas tout faire non plus ! Il faut être raisonnable. Il faut se poser un peu.

Véronique Duchemin
Ce n'est pas moi qui ai fait cette loi. Simplement, quand les parents sont demandeurs, il faut qu'on leur apporte une réponse.

Micheline Henry
Ils l'auront en temps voulu.

Michel Veneau
On va essayer de trouver…

Andrée de Sainte-Croix
On voulait savoir à partir de quel moment les enfants ne seraient pas accueillis en cas d'impayé ?

Micheline Henry
Pas du jour au lendemain, ne vous inquiétez pas. C'est à partir du moment où il y a une relance qui est faite, systématiquement, ils ont un délai pour payer avant le tant. Si à la date précisé, ce n'est pas payé, là, on les informe que… Ce n'est pas fait comme ça d'un seul coup.

Isabelle Molina
Si je comprends bien, les parents qui n'ont pas de quoi payer la cantine, les enfants ne mangent pas. C'est le choix qui est fait par la municipalité actuelle. C'est ça ?

Micheline Henry
Ce n'est pas le choix qui est fait par la municipalité actuelle. C'est une compétence communautaire et l'établissement a été fait par rapport à la communauté. Et nous, on s'adapte.

Michel Veneau
Le problème de la communauté, on est dans une communauté de communes, on est partenaire. On travaille en bonne intelligence avec la communauté. Ce n'est pas le maire de Cosne ni l'adjointe aux affaires scolaires qui prend la décision. Ce n'est pas comme ça que ça se passe, vous le savez bien. Après, il y a des démarches à faire. Les familles qui sont en difficulté, qui n'ont pas de revenus, vous savez comment ça se passe. Ça fait un moment que tous, on a été dans ce milieu, on sait comment il faut faire. Il y a des services aussi qui sont là pour aider ces gens-là. On l'a déjà fait, on l'a pratiqué tous.

Andrée de Sainte-Croix
Il n'est pas question de passer le prix de la cantine à 1 € dans les projets gouvernementaux ?

Michel Veneau
Pour l'instant, on n'a pas d'information.

Micheline Henry
On n'a encore pas d'infos. On le voit dans les journaux, sur les réseaux sociaux, etc. On l'a entendu à la télé. Aujourd'hui, on n'a pas d'information. Passer à 1 € tout le monde, oui, pourquoi pas !

Michel Veneau
Il faut être raisonnable. A un moment donné, il faudra qu'on fasse comprendre à l'État que les collectivités ne sont pas non plus des vaches à lait. On ne va pas pouvoir tout assumer, que ce soit les communes ou les Comcom. Il faut être raisonnable. Ce n'est pas

le tout de faire des effets d'annonce, et après, ne pas pouvoir assumer. Aussi bien en personnel que financièrement.

Hicham Boujlilat
Je rejoins ce qui est dit, ça va poser un vrai souci, cette rentrée inscription obligatoire des enfants de 3 ans, avec un vrai impact à tous les niveaux. C'est vrai que c'est un truc qui a été mis en place sans réfléchir à l'impact sur les territoires. Je pense qu'il faudra agir avec souplesse, peut-être en reparler aux vacances de Toussaint pour voir comment les choses se mettent en place. Il y a un autre impact, qui concerne moins la Ville, mais il y a un impact en termes de transport scolaire aussi. Il y a un truc qui a été voté il n'y a pas longtemps. On a 400 parcours de transport scolaire dans la Nièvre. Au niveau de la région, on ne sait pas comment faire avec des petits de 3 ans, dans les cars. Ça va poser un vrai souci.
Ça va coûter du personnel… Il faudra voir qui paie le personnel d'accompagnement. Là-dessus, ce seront les communes probablement. La région pourra acheminer les jeunes, mais après, un enfant de 3 ans, ce n'est pas comme un jeune ado qui vient au lycée. Il y a un vrai souci là-dessus, un vrai sujet.
Sur les tarifs, il y a probablement une réflexion à avoir, et je suis d'accord. Encore un truc qui a été mis en place avec les repas à 1 €, je ne sais pas comment ça se met en place, tout ça. Je suis partisan d'une tarification sociale. C'est en train de se mettre en place dans les lycées. Par exemple une personne qui dépose son enfant à la crèche a une tarification en fonction de ses revenus, quotient familial, etc. Je pense que sur de la restauration des enfants, vous devez voir le matin des enfants qui ne prennent pas leur petit-déjeuner, pour plein de raisons, on voit bien qu'il y a des vrais différences. Le repas du midi est important. Il ne faut pas que plusieurs mesures incitent les gens à ne pas mettre leurs enfants à la cantine et faire en sorte qu'ils puissent manger correctement.

Michel Veneau
Pour le déjeuner, il y a déjà eu des réunions de préparation dans les écoles. D'une manière ou d'une autre, les enfants pour qui il y a des problèmes, ça sera vu. Les institutrices et les instituteurs le font remonter aux services et c'est vu tout de suite. On n'a jamais, sur Cosne comme ailleurs, laissé des enfants comme ça, ce n'est pas dans notre état d'esprit. Ça ne s'est jamais fait.

Micheline Henry
Par contre, concernant les petit-déjeuner complets – ce n'est plus le verre de lait, c'est vraiment un petit-déjeuner – pour l'instant, ils ne le prévoient que sur les RPU. Je trouve que ce n'est pas très logique. Admettons que ça se fasse. Mais dans les écoles du centre ville, il y en a aussi qui ne déjeunent pas le matin. Et on ne peut pas faire pour les 700.

Michel Veneau
Par rapport à la modification du règlement, on passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

F. PERSONNEL

21. Création d'emplois saisonniers

Micheline Henry
Comme les années précédentes, afin d'assurer les missions des différents services municipaux et permettre la continuité du service public durant la période estivale, la Ville de Cosne a recouru à du personnel saisonnier. Au total, 8 emplois à temps complet seront créés du 1er juillet au 31 août 2019. Des lycéens, étudiants ou personnes sans emploi seront affectés dans les différents services, tels qu'administratifs, Palais de Loire, services techniques, espaces verts.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider la création d'emplois non permanents à temps complet suite à accroissement saisonnier d'activité, tel que défini ci-dessus.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

22. Convention de mise à disposition de services entre la Ville de Cosne et la CCLVN

Micheline Henry
La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, à l'initiative de la candidature au programme Cœur de ville, et la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, partenaire indispensable à la réalisation de ce projet, ont été lauréat de cet appel à projet. Afin de valider cette candidature, les deux collectivités ont été amenées à réaliser d'une part un diagnostic urbain concernant le centre ville, ensuite la réalisation de dossiers spécifiques correspondant aux projets matures, ainsi que de procéder au recrutement d'un directeur de projet en charge de la mise en œuvre de différentes actions du programme Cœur de ville. Contrairement à la mise à disposition organisée dans le cadre du Fisac, les deux collectivités se sont entendues afin de recruter conjointement un directeur de projet pouvant traiter les dossiers de chaque commune et au fur et à mesure des demandes. Aussi, il a été convenu que dans un souci de bonne organisation des services, conformément à l'article L5211-4-3 du code général des collectivités territoriales, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain s'accorderont sur une mise à disposition de services portant exclusivement sur le projet Cœur de ville. Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition, ce qui inclut les moyens matériels alloués par les deux collectivités, les modalités financières pour le remboursement à la commune.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention ci-après annexée ainsi que tous les actes y afférents.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Pourquoi on parle de convention de mise à disposition et pas une convention de mutualisation ? C'est une mise à disposition auprès de qui ?

Thierry Demay
C'est bien une mise à disposition. Il faut qu'il y ait une entité juridique qui soit celle qui embauche la personne. Elle met à disposition les capacités de cette personne pendant le temps nécessaire. En l'occurrence, c'est la mairie de Cosne qui met à disposition de la communauté de communes.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas une convention de mise à disposition de services entre, mais une convention de mise à disposition de services à la communauté de communes.

Thierry Demay
C'est entre les deux. La commune met à disposition de la communauté de communes. Donc, c'est bien entre la commune et la communauté de communes.
C'est la commune qui paie. Par contre, elle se fait rembourser la moitié par la communauté de communes.

Michel Veneau
Nous allons voter.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Nous avons terminé l'ordre du jour.

Question supplémentaires

J'ai reçu deux questions écrites émanant de Mme de Sainte-Croix et de Mme Molina.

En ce qui concerne le relais postal urbain du quartier Saint-Laurent, j'avais répondu au directeur régional le 23 juin 2017 en lui disant que par rapport au projet du contrat de ville, à l'embellissement du quartier qui va s'effectuer dans les années futures, il était dommage de fermer. Il nous avait argumenté à l'époque qu'il y avait très peu d'heures de présence, ils sont tombés à 15 heures. Et très peu de fréquentation. C'était l'argument qu'il nous avait apporté. J'avais refusé qu'on puisse délibérer sur cette fermeture à l'époque. Après, il y a eu d'autres événements, comme vous le savez. Ils sont allés au centre social. Il y a eu un accord avec le centre social pour créer, au niveau de l'accueil du centre social, un relais postal.

Isabelle Molina
Je voudrais faire un petit commentaire par rapport à ça. Tu nous fais état d'un courrier que tu as envoyé…

Micheline Henry
On vouvoie Monsieur le maire…

Michel Veneau
Ah oui, en conseil municipal, on se vouvoie.

Isabelle Molina
Vous nous avez fait état d'un courrier que vous avez envoyé le 23 juin 2017. Là, j'ai sous les yeux le compte rendu, le document présenté au comité technique du 6 mars 2019. Le comité technique, ce sont les informations de la Poste.

Michel Veneau
Comité paritaire.

Isabelle Molina
Dans le document qu'ils ont transmis aux représentants, il est marqué : « suite à l'avis favorable de la mairie de Cosne-Cours-sur-Loire, la transformation sera effective au 13 mai 2019 ».

Michel Veneau
Il n'y a pas de délibération, il n'y a rien. J'avais refusé qu'on passe une délibération.

Isabelle Molina
Oui, mais c'est un courrier de 2017. Par contre, je pense que depuis début 2019, vous avez été contacté par la Poste, vous avez eu quelques contacts avec eux.

Michel Veneau
Ils sont allés directement au centre social. Vous pouvez leur demander.

Isabelle Molina
J'ai un échange avec Monsieur… Vous avez reçu un mail du syndicat CGT de la Poste qui vous dit : « Monsieur le maire, la direction de la Poste de Cosne-Cours-sur-Loire a informé les salariés par la CGT de sa volonté de supprimer le bureau de poste de Cosne Saint-Laurent et ouvrir à compter du 13 mai 2019 un RPU, relais postal urbain, au centre social de Cosne-Cours-sur-Loire. Êtes-vous au courant et si oui, pouvez-vous nous en dire plus ? » La réponse que vous faites, c'est : « Monsieur, pour faire suite à votre demande, je vous confirme avoir été informé de l'ouverture d'un bureau… » Donc, ils vous ont bien contacté.

Michel Veneau
Ils m'ont informé, bien sûr. C'est normal qu'ils informent le maire.

Isabelle Molina
Oui, mais je pense quand même qu'il y avait moyen de leur dire que vous n'étiez pas favorable à la suppression de ce bureau de poste. Tel que c'est marqué ici, ce n'est pas ce qui a été dit.

Michel Veneau
J'ai assisté l'autre jour à un conseil d'administration du centre social où il y avait une douzaine, une quinzaine de personnes. Les gens du quartier qui font partie du CA étaient plutôt favorables. C'est ce que j'ai entendu. On avait fait une démarche en 2017 pour

essayer de trouver un commerçant sur le quartier. Malheureusement, on n'a pas réussi. On a essayé de trouver un commerçant. Il y en avait un qui voulait s'installer à la place de la mairie annexe et ça n'a pas abouti, pour des raisons personnelles.

Isabelle Molina
Vous me dites que les gens du quartier Saint-Laurent sont favorables à la fermeture de leur bureau de poste ?

Michel Veneau
Vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit. J'ai dit qu'au conseil d'administration, l'autre jour, il y a des gens du quartier qui sont dans le CA, quelques personnes qui étaient plutôt favorables. Les gens du quartier, bien sûr qu'ils seront opposés. Vous le savez bien, le service public, quand on ferme, tout le monde s'y oppose.

Isabelle Molina
Oui, demain, on ne pourra plus avoir aucune opération comptable sur le quartier Saint-Laurent, il va falloir se déplacer jusqu'au centre ville, à la Poste ici.

Michel Veneau
Peut-être qu'ils vont trouver des formules à l'avenir. Peut-être que les services publics vont s'organiser. C'est peut-être à eux de faire des propositions.

Hicham Boujlilat
Quand la Poste prend la décision de fermer un bureau, elle le fait une fois qu'elle a demandé l'avis au maire. C'est dans la charte dans le cadre du fonds de péréquation de présence postale. Il y a la commission départementale présence postale. Il y a une convention qui a été signée entre l'Union amicale des maires et la Poste, qui clarifie très clairement les choses. Le problème de cette convention, c'est qu'elle demande simplement l'avis du maire, elle ne demande pas l'avis du conseil municipal.

Michel Veneau
Je n'ai pas signé de convention avec eux.

Hicham Boujlilat
Je suis à la commission départementale de présence postale. Ça tombe très bien puisque lorsque ça a été présenté, ça a été présenté comme ayant reçu l'accord – ils ne peuvent pas faire les choses tant qu'ils n'ont pas l'accord – du maire.

Michel Veneau
C'est faux.

Hicham Boujlilat
C'est faux. Je vous remercie d'indiquer que c'est faux. Je leur demanderai la prochaine fois, je demanderai à ce qu'ils le consignent…

Michel Veneau
Qu'ils le mettent par écrit.

Hicham Boujlilat
Tout à fait. Parce que si c'est faux, ça veut dire qu'ils n'ont pas respecté la convention.
Deuxième chose, lorsque ça a été évoqué en commission départementale, il a été question d'un transfert avec tous les services. Sauf que ce n'est pas un transfert avec tous les services, il n'y a que la partie courrier et colis qui va être traitée, tout le reste, tout ce qui tourne autour des retraits d'argent, etc., c'est terminé, ce n'est plus possible. Et ça, ce n'est pas acceptable. On en a parlé lors du dernier conseil municipal. Depuis le dernier conseil municipal, j'ai transmis un courriel à la Poste pour leur dire que j'étais complètement défavorable à ce que les services proposés au centre social soient en-deçà de ceux du bureau de poste actuel, en particulier sur la partie banque. J'indique que c'est une dégradation du service apportée dans un quartier de près de 1 500 habitants qui ne disposera d'aucun moyen de retrait d'argent, et que ça va à l'encontre du rôle d'aménagement du territoire de la Poste. Ce qu'on me répond, on me remercie de mes remarques qui ont été prises en compte, c'est sympa… J'avais transmis le message le 24 avril, juste après le dernier conseil municipal. J'avais demandé à ce qu'au moins, le fonds de péréquation permettre l'installation d'un distributeur à billets pour que…

Michel Veneau
C'est exactement ce qu'on a demandé.

Hicham Boujlilat
Ils ne m'ont pas fait part d'une demande écrite de la Ville. Je ne sais pas. Ça serait bien de nous donner le courrier que vous avez transmis. Ils ont répondu que le fonds de péréquation n'avait pas vocation à cela. Mais je suis complètement opposé. Il y a une hémorragie des services publics sur le cœur du quartier Saint-Laurent. La mairie annexe est partie. Le DAB de la Caisse d'épargne est parti. La Poste part également. On est en train de dévitaliser le quartier Saint-Laurent et le cœur du quartier Saint-Laurent. Ce n'est pas acceptable. Je pense qu'il faut qu'on ait une expression forte auprès de la Poste. Je vous l'avais indiqué lors du dernier conseil municipal. Vous aviez dit : on se voit dans mon bureau, on voit comment on fait. Je pense qu'il faut qu'on ait une expression forte et que la Poste vienne s'exprimer ici et qu'elle nous dise en conseil municipal les raisons pour lesquelles…

Michel Veneau
Ce n'est pas comme ça qu'on va négocier. Vous savez bien que c'est directement avec la direction qu'on va négocier pour avoir un distributeur.

Hicham Boujlilat
Vous avez dit que vous n'avez pas réussi à négocier depuis 2017.

Michel Veneau
Je me suis opposé en 2017 avec le courrier.

Hicham Boujlilat
Je suis à la commission départementale. Est-ce que vous pourriez me communiquer le courrier d'opposition ?

Michel Veneau
Il est là.

Hicham Boujlilat
Que je puisse leur en faire part.

Michel Veneau
Je vous le donnerai. Vous viendrez le chercher dans mon bureau.

Hicham Boujlilat
Vous ne pouvez pas en faire une copie là ?

Michel Veneau
Non, venez dans mon bureau, prenez rendez-vous, comme tout le monde. Il faut qu'on soit carré entre nous. Voilà, c'est clair, M. Boujlilat.
Plus d'autres questions ?

Il y avait une autre question de Mme de Sainte-Croix, ou les deux. Les deux je crois.

Sur la deuxième question, vous avez été reçues cet après-midi avec M. Lebossé, qui vous a donné toutes les indications par rapport au M.
Quelle est la nature des différents travaux de prestation payés par la Ville concernant l'installation du restaurant le M, ainsi que leur montant total. M. LeBossé vous a communiqué toutes ces…

Isabelle Molina
La licence IV a été achetée par la Ville ?

Michel Veneau
Vous n'avez pas bien fait attention au message que je vous ai envoyé. Je vous ai envoyé une note après le conseil municipal en vous expliquant que la location était de 80 € par mois pour les deux licences. A partir de septembre, le M va racheter la licence au prix où on l'a payée. Je vous l'ai écrit et tous les élus l'ont reçu.

Propos inaudibles

On l'a passé en conseil municipal.
Pour la Ville, ça sera une opération blanche. La licence du bar du Nohain sera une opération blanche pour la Ville de Cosne. On est bien d'accord ? Il faut que je vous réécrive ? Tout le monde a compris j'espère.

Hicham Boujlilat
Frais de notaire compris ? Parce que si la Ville a acheté, elle a eu des frais de notaire. C'est 8 000 € plus frais de notaire que ça va être revendu, je suppose.

Michel Veneau
Bien sûr. Ça coutera 0 à la Ville de Cosne, cette licence.

Quel est le problème ? Si vous avez des problèmes, dites-le nous tout de suite. C'est le moment où on va vous répondre, si on peut. On ne peut pas répondre à tout.

Hicham Boujlilat
On pourra avoir un détail des travaux ? Vous avez indiqué une somme de 39 000 €. Il y avait 183 000 € budgétés. Vous pourriez nous faire le détail ?

Michel Veneau
Combien il y avait de budgété ?

Hicham Boujlilat
DOB, 183 000 € inscrits.

Michel Veneau
C'est bien ça. On n'a pas tout consommé.

Hicham Boujlilat
Vous pourriez nous faire le détail s'il vous plaît ?

Michel Veneau
On vous l'enverra. Je ferai exactement la même chose que le dernier conseil municipal. Je vous l'envoie. On ne va pas débattre, Mesdames, Messieurs. Je vous envoie toutes les informations. Je crois que le débat sera terminé pour l'instant. Vous avez bien compris.

Mesdames, Messieurs, merci.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Monsieur Alain THENOT	Conseiller municipal

Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Madame Anne-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Madame Sylvaine BERGIN	Conseiller municipal
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller délégué
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Joël PASSAS	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle MOLINA	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal